VOLUME I. | WINNIPEG, MARDI, 20 MAI 1913 | NUMERO 1

ABONNEMENTS:
Canada et Etats Unis - - $1.00
Union Postale - - - - - $1.50

LA LIBERTÉ

DIEU ET MON DROIT

Rédaction et Administration:
619 [illegible]
Téléphone [illegible] 4264-4265

LA LIBERTÉ

L'apparition de *La Liberté* répond au désir exprimé depuis plusieurs années d'un journal catholique et français, libre de toute attache politique.

Dès le premier numéro nous croyons utile de préciser nettement la ligne de conduite que nous suivrons.

* * *

La Liberté n'est pas et ne sera jamais une feuille politique.

Elle veut l'union de tous les Canadiens-français et ne la croit possible que sur le terrain national et religieux. La politique ne peut que nous diviser et faire avorter les plus louables et les plus généreux mouvements.

Pour ces raisons *La Liberté* s'interdira absolument de combattre en faveur de questions purement politiques.

Mais qu'on nous comprenne bien.

S'interdire absolument de combattre en faveur de questions purement politiques ne signifie pas que nous nous abstiendrons de discuter toute question où il entre de la politique.

Il s'en présentera—c'est inévitable—où seront en jeu des intérêts religieux et nationaux. Fuir de tels débats, refuser d'y prendre part et de dire à nos lecteurs où se trouve la vérité serait une lâcheté et un manque de sincérité.

* * *

La Liberté est fondée pour promouvoir et défendre dans l'Ouest et surtout au Manitoba la cause française et catholique.

Nous constituons une minorité au Manitoba.

Toute minorité n'a d'influence et ne compte dans la décision des gouvernants que si elle est forte. Mais la force n'est pas seulement une question d'unités. Elle se mesure surtout au nombre et à la puissance des institutions d'une minorité.

"La volonté, la décision, l'entreprise sortent du petit nombre; l'assentiment, l'acceptation de la majorité" a constaté un maître du journalisme d'aujourd'hui.

Cela s'entend des minorités unies et qui savent vouloir.

Nous pouvons être de ces minorités.

Groupe ethnique bien distinct, résolument traditionnel, décidément inassimilable, nous pouvons conserver nos positions actuelles et les renforcer.

C'est par l'union seule en dehors de la politique que nous y parviendrons.

* * *

La cause française ne se limite pas aux frontières manitobaines. Elle existe partout où bat un coeur canadien-français, soit dans les Provinces Maritimes, dans Ontario ou aux Etats-Unis.

La Liberté se fera un devoir de renseigner ses lecteurs sur les luttes et les progrès de nos frères dans les autres provinces.

Nous les ignorons trop. Combien savent l'héroique et effective résistance des Canadiens-français d'Ontario à la persécution du gouvernement Whitney

* * *

La Liberté sera un organe manitobain, ne se bornant pas seulement à renseigner la population française de Winnipeg et Saint-Boniface. Elle accordera une attention toute particulière aux centres ruraux. Elle y aura des correspondants.

Elle y ajoutera une chronique agricole et du marché des grains.

A cela se joindra un résumé des principaux événements dans le monde.

CHIFFRES PROBANTS

Le catholicisme anglais est en décadence dans Ontario et n'y peut maintenir intacts ses cadres. C'est au catholicisme canadien-français et à l'immigration étrangère que l'Eglise doit l'augmentation du nombre de ses enfants dans la plus populeuse des provinces du Canada.

Un court examen des statistiques du dernier recensement le prouve.

La population catholique dans Ontario qui atteint 358,000 en 1891, passe à 390,304 en 1901 et à 484,977 en 1911, soit pour la dernière décade, une augmentation de 94,693. (27.82%)

D'où vient cette augmentation? A quelles nationalités la doit-on?

Dans Ontario la population catholique est faite d'Irlandais, de Canadiens-Français, d'Autrichiens, de Polonais, d'Italiens, de Métis, de Belges et de Suisses. Excepté les groupes canadien-français, irlandais et métis les autres s'y sont fixés pendant la dernière décade.

Passons brièvement en revue chaque groupe. Etablissons ses pertes et gains.

Gains:

Autrichiens (Ruthènes) 10,852; Belges, 417; Italiens 16,032; Polonais, 10,602; Suisses 175; Canadiens-Français 66,343.

Pertes:

Indiens et Métis, 1630.

Irlandais 8,098. Ce dernier chiffre est ainsi obtenu. Depuis vingt ans le nombre des Irlandais dans Ontario a toujours été en décroissant. De 627,262 qu'il est en 1881, il tombe à 624,332 en 1901 puis à 608,137 en 1911. Le groupe Irlandais a donc perdu 16,195 sujets dans la dernière décade. Comme on admet généralement qu'il se partage à peu près également entre protestants et catholiques, il n'est pas exagéré d'attribuer la moitié des pertes au groupe catholique.

D'un coté, gain de 104,421, de l'autre, perte de 9,728 laissant un gain net de 94,693.

Comment expliquer l'insuccès du groupe de langue anglaise et le succès des groupes canadien-français, autrichien, italien, polonais, etc.

Par les statistiques des mariages mixtes. Il est admis que souvent à la première génération et presque toujours à la seconde, les enfants de tels mariages échappent à l'Eglise.

Notons en passant que les pertes subies du fait de l'émigration par le groupe de langue anglaise ont été compensées par la venue d'immigrants anglais catholiques d'Europe.

En 1910, 36% des mariages contractés par les catholiques d'Ontario sont des mariages mixtes. D'où l'on conçoit immédiatement les pertes que l'Eglise subit de ce chef.

Au taux actuel des naissances dans Ontario, fait remarquer *The Fortnightly Review*, d'avril, 30% de mariages mixtes suffirait à annihiler tout accroissement de la population catholique.

Heureusement que l'élément canadien-français et l'élément catholique né à l'étranger contrebalancent les désolants effets des mariages mixtes.

L'étude en détail des statistiques démontre que le mariage mixte n'est le fait, à peu d'exceptions près, que des catholiques de langue anglaise. Par suite de leur mentalité et de leur différence de langage les catholiques de langue française et de langue étrangère à l'anglais se mélangent peu aux protestants. De là le peu de fréquence des mariages mixtes chez ces groupes. Il est facile d'y trouver de grandes paroisses où il n'y a pas un de ces mariages.

C'est dans les villes anglaises que fleurit le mariage mixte. Il y atteint l'effroyable moyenne de 38 4-5%.

Rien d'étonnant après cela que depuis vingt ans la population catholique anglaise d'Ontario n'augmente pas.

A travers les statistiques on peut suivre le fléau du mariage mixte croissant ou décroissant en virulence selon l'importance respective des forces catholiques françaises et anglaises dans chaque ville.

Ainsi London où la population canadienne-française compte très peu, tient la tête de la liste avec une moyenne de 45%. Toronto, où nous ne sommes encore qu'une fort petite minorité, suit avec 40 4-5%. A Ottawa, dont la population catholique est aux deux-tiers canadienne-française, cette moyenne tombe à 18 1-5%. Dans les comtés de Prescott et Russell où les canadiens-français constituent les neuf-dixièmes du groupe catholique, le taux des mariages mixtes tombe à 1 2-5%.

Ces statistiques qu'on ne saurait démolir impose une double conclusion. Les mariages mixtes, fruit de la communauté de langage entre protestants anglais et catholiques anglais, sont la principale cause des nombreuses pertes de l'Eglise en Amérique. Et c'est grâce à leur langue qui les éloigne du protestantisme anglais que les groupes français et étrangers résistent au fléau.

LETTRE OUVERTE

Les journaux de la province ont déjà annoncé l'intention de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg de chômer d'une manière solennelle notre fête nationale le 24 juin prochain.

Je suis heureux de confirmer cette nouvelle au nom de la Société elle-même, et de faire savoir qu'aussitôt que nous eûmes exprimé le désir de faire du 24 juin 1913, une fête dans laquelle notre race saurait affirmer son attachement à la foi catholique et son amour des traditions et de la langue françaises, nous avons reçu l'offre d'un concours généreux de la part de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, et les membres des deux Sociétés-Soeurs se sont vite entendues pour élaborer un programme de fêtes intéressantes. Des comités conjoints préparent les détails de ce programme dont nous n'indiquerons maintenant que les grandes lignes.

Le 23 juin au soir, il y aura banquet à l'hotel Royal Alexandra. Le lendemain, la fête nationale commencera par le défilé d'une grande parade, à laquelle prendront part toutes les Sociétés Saint-Jean-Baptiste et les délégations paroissiales du Manitoba et les Sociétés nationales de langue française. Le départ aura lieu à 9.30 heures, de l'église du Sacré-Coeur de Winnipeg. Puis, il y aura messe pontificale à la Cathédrale.

Dans l'après midi, il y aura promenade automobile à travers la ville et pique-nique sur le terrain du Collège, à Saint-Boniface.

Le soir, à l'Auditorium Rink, on exécutera un programme comprenant musique, chants populaires et discours patriotiques. Nous aurons ce soir-là l'avantage et le plaisir d'entendre notre éloquent compatriote Monsieur Henri Bourassa.

Le 25 juin se tiendra à Saint-Boniface, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste Provinciale un congrès qui s'occupera de questions nationales d'une grande importance.

Qu'on nous permette, dès à présent, de faire appel à nos compatriotes de la province et de convier avec instances tous les manitobains de langue française à se joindre aux Sociétés Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg et de Saint-Boniface pour faire en sorte que la fête Saint-Jean-Baptiste que nous préparons soit, non pas une fête locale, une fête de section, mais bien une fête provinciale, une fête nationale par excellence.

Qu'en ce jour, Canadiens-français, Métis, Français et Belges se donnent une poignée de main fraternelle, et sachent montrer aux autres nationalités qu'ils sont bien chez eux dans Winnipeg comme dans Saint-Boniface, et que cette province est bien leur patrie commune.

Unissons-nous pour déployer nos drapeaux glorieux à la tête de nos rangs dans une marche fière et digne; unissons-nous pour entonner en choeur le même chant national: "O CANADA"; unissons-nous pour retremper notre patriotisme dans les souvenirs d'un passé historique qui nous appartient en commun; unissons-nous enfin pour terminer ces fêtes par des résolutions pratiques, fermes et viriles, je veux dire des bonnes résolutions françaises.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg.
L.-A. DELORME,
Président.

La Question Scolaire

Nous recommandons à nos lecteurs la lecture attentive du dernier mandement de Mgr l'Archevêque que nous publions à l'intérieur.

Nous le recommandons surtout aux nouveaux arrivés au Manitoba. Ils se demandent souvent où en est cette question des écoles et quelles démarches ont été faites par les cahtoliques pour en obtenir le règlement.

Le mandement de Mgr l'Archevêque leur fournira une réponse à toutes ces questions.

Il constitue un exposé clair, succinct et impartial de la question scolaire, de la nature des amendements Coldwell, des négociations à différentes époques entre les catholiques de Winnipeg et Brandon et le Bureau des Ecoles Publiques, de la cause de la faillite de ces négociations. Il rend aussi hommage au travail "si sérieux et si désintéressé, si habile et utile depuis quelques mois, quoiqu'en puissent dire ceux que la politique aveuglent" de la Fédération des Catholiques du Manitoba.

Il se termine par une énergique déclaration contre l'école neutre, l'université neutre, la fréquente des écoles neutres par les enfants catholiqus.

* * *

Ce mandement vient à son heure.

Il établit nettement et détermine la ligne de conduite à suivre.

Quand tu donnes, donne avec joie et en souriant.

Il faut compenser l'absence par le souvenir. La mémoire est le miroir où nous regardons les absents.

L'EGLISE DE L'OUEST

Ce serait manquer au programme de *La Liberté* que de ne pas recommander à nos lecteurs, dès notre premier numéro, le bel et complet ouvrage du père Morice, o.m.i, l'Histoire de l'Eglise Catholique dans l'Ouest canadien. Trois forts volumes d'une lecture agréable et réconfortante, qui vont de l'origine des premiers habitants de nos plaines à la création des provinces Alberta et Saskatchewan.

Quelques pages, dès le début du premier tome, résument succinctement les moeurs indiennes et indiquent la nature du vaste pays que pénètrera bientôt la civilisation française et catholique.

Des traitants français, probablement catholiques, ont fait de courtes apparitions dans ces plaines avant la fin du 17ème siècle. Ils n'y ont été conduits que par le désir du gain et leur oeuvre a été stérile.

En 1721, LaVérendrye, commissionné par le roi de France, aidé du gouverneur Beauharnois, entreprend d'y créer un domaine français et d'y propager la religion catholique. Il consacre à cette oeuvre les treize dernières années de sa vie. C'est une lutte de tous les instants contre l'envie et les calomnies de ses adversaires et l'apathie de son souverain. Quand il meurt la domination française a été établie dans l'Ouest et les missionnaires ont déjà conquis à Dieu des âmes indiennes.

Vaincue, la France cède le Canada à l'Angleterre. Aucun missionnaire ne demeure dans l'Ouest.

Seule, la race des métis, qui s'accroit rapidement, conserve tant bien que mal le dépot de la foi apportée par LaVérendrye et ses compagnons. Une apre et sanglante lutte s'engage entre les compagnies qui se disputent le commerce des fourrures. Quelques tentatives de colonisation échouent misérablement.

Epoque de transition.

Finalement, lord Selkirk, convaincu que l'Eglise seule peut mettre un terme aux rivalités des compagnies et pacifier les rudes habitants de l'Ouest, demande des missionnaires à Mgr Plessis, évêque de Québec.

C'est la naissance de l'Eglise de l'Ouest, aujourd'hui si forte et si féconde quoique jeune de moins d'un siècle.

Le 16 juillet 1818, l'abbé Provencher, venu de la province de Québec en canot d'écorce, débarque au fort Douglas. Trois ans plus tard il devient évêque. Déjà le collège de Saint-Boniface a été fondé. Des églises sont construites pour répondre aux besoins des fidèles dont le nombre croît chaque jour. Fidèle à la recommandation de Mgr Plessis, Mgr Taché s'occupe activement de l'instruction.

L'oeuvre civilisatrice de l'Eglise dans l'Ouest est commencée. Pas un moment elle ne se ralentira. Elle encourage l'agriculture et l'industrie, évangélise partout les Indiens et combat l'usage des spiritueux, la monnaie d'échange des trafiquants de fourrures. De Saint-Boniface, son oeuvre rayonne dans tout l'Ouest, dépasse les Montagnes Rocheuses. L'arrivée des Oblats en 1844, lui communique un regain d'activité. Les apôtres se font plus nombreux.

Puis, c'est la montée vers l'Extrême Nord et l'évangélisation des tribus les plus éloignées.

Les cadres de l'Eglise de l'Ouest s'agrandissent, se consolident: les paroisses se créent et s'organisent.

Le règne infécond des compagnies de fourrures prend fin. Il est suivi du légitime soulèvement de 1870. Le Manitoba devient une province. L'Eglise prospère toujours, semant dans toutes les directions ses oeuvres de vie. La rébellion de 1885, close par un meurtre judiciaire et qui agita tout le pays, ne ralentit pas les progrès de l'Eglise.

Des éléments étrangers et hostiles au catholicisme envahissent le Manitoba. La persécution approche. L'année 1890 voit la Législature violer l'Acte de la Confédération, abolir les écoles séparées et l'usage de la langue française qui a été et est encore au Canada le meilleur agent du catholicisme.

Membra Dei

Jésus est parmi vous, chrétiens, je vous le dis.
Ne levez plus les yeux si haut : le paradis,
Où vous croyez qu'il trône à la droite du Père,
Lui plaît moins que notre humble et misérable sphère.
Nuit et jour, à la ville, aux champs, Jésus est là.
Tout à l'heure une voix doucement vous héla
Dans l'ombre, une voix sourde et comme agonisante:
C'était lui, mais non point comme on le représente
D'ordinaire, nimbé de gloire et de clarté.
Peut-être, à votre insu, l'avez vous rebuté.
Il est celui qu'on raille et celui qu'on malmène
Et, dans l'immensité de la misère humaine,
Son corps divin, que vous cherchez au firmament,
S'est comme dilué mystérieusement.
O chrétiens, apprenez enfin à le connaître!
Pareils à ces maisons qui n'ont pas de fenêtre,
Vous ne voulez pas voir qu'il vient sur le chemin,
Triste, traînant la guêtre, un bâton à la main
Qu'il est légion, lui qui n'a pas un disciple,
Et que vous l'avez là présent, un et multiple,
Mieux qu'en sa gloire, mieux qu'en d'éclatants tissus,
Dans les pauvres, qui sont les membres de Jésus.

CHARLES LE GOFFIC...

semble pas près de cesser. Mais l'Eglise poursuit toujours sa marche ascendante. Elle a répondu à la persécution par plus de dévouement, par de nouveaux sacrifices, en augmentant le nombre de ses paroisses et en créant des diocèses.

Aujourd'hui elle regarde l'avenir avec confiance, forte de ses succès passés et des promesses de vie de son fondateur.

* * *

Le père Morice n'a rien négligé pour faire de sa vaste histoire de l'Eglise de l'Ouest une oeuvre forte, impartiale et qui fera autorité. Il a rempli la promesse de sa préface d'un livre original , de première main, et qui ne fut ni une compilation ni une réedition d'oeuvres indigestes de devanciers.

C'est un livre définitif.

M. Jos. Bernier

La nomination dans Saint-Boniface aura lieu le 21 mai et la nomination le 28 mai.

Rien n'indique jusqu'ici que M. Jos. Bernier aura un adversaire.

* * *

L'entrée de Jos. Bernier dans le cabinet Roblin, à la suite de la faillitte des amendements Coldwell—faillite imputable au mauvais vouloir du Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg selon M. Bernier—ne pouvait que susciter de vifs et intéressants commentaires.

Mgr l'Archevêque tout en affirmant le droit des catholiques à un représentant dans le cabinet manitobain a déclaré que M. Bernier portait seul la responsabilité de son acte et que sa nomination semblait plutôt un "don funeste et gênant" fait pour apaiser les catholiques mécontents de ce que rien n'a encore été fait pour améliorer la situation si pénible dans les centres mixtes.

Les catholiques de Winnipeg, toujours forcés au paiement de la double taxe, ont énergiquement dénoncé l'acte de M. Jos. Bernier.

Restait à M. Bernier à expliquer la signification de son entrée dans le cabinet Roblin.

Constituait-elle, oui ou non, une acceptation du STATU QUO comme d'aucuns le prétendent? un acquiescement à la situation actuelle?

Jusqu'à date nous n'avons pas de déclaration de M. Bernier lui-même.

Seul "Le Manitoba" qui semble être son organe et dans lequel il lui arrive parfois d'écrire sous sa signature, a déclaré que "cette accession de M. Bernier n'est le résultat d'aucun compromis et ne fait prescription d'aucun droit."

Très bien. Mais c'est tout simplement la déclaration d'un journal.

Nous ne doutons pas que M. Bernier la ratifiera.

Une déclaration de M. le ministre que son entrée dans le cabinet Roblin ne constitue ni un compromis, ni une prescription de droit éclaircirait singulièrement la situation et dissiperait beaucoup d'incertitudes.

* * *

Nous nous ferions un plaisir et un devoir de communiquer à nos lecteurs un aussi important document.

Le Francais du Manitoba

Nous recommandons à nos lecteurs l'intéressant mémoire du juge Prud'homme que nous publions à l'intérieur.

C'est un exposé clair, succinct et inattaquable de la situation juridique du français au Manitoba.

Il a été présenté au Congrès de la Langue Française, à Québec.

C'est l'un des plus importants documents que comprendra le rapport du congrès.

L'Abbe Cherrier

L'Université du Manitoba vient de conférer à M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, le titre de docteur en droit.

C'est un bel et mérité hommage pour les services que M. l'abbé Cherrier a rendu à la cause de l'éducation au Manitoba.

Nul n'est bon, ne peut être utile et ne mérite d'être aimé, s'il n'a quelque chose de céleste, soit dans l'intelligence par des pensées, soit dans la volonté par des affections qui sont dirigées vers le ciel.

La vanité n'entend raison que lorsqu'elle est contente.

NOTRE ROMAN.

On trouvera en pages 5 et 6 le roman de *La Libertés* Restez chez vous. C'est l'une des oeuvres les plus captivantes de l'excellent écrivain Pierre l'Ermite.

Nos lecteurs constateront que le roman est disposé de manière telle au bas des pages 5 et 6 qu'on le peut facilement conserver. Il suffit de découper en suivant la bordure. Il sera ensuite très facile de relier entre eux les différents feuillets. De sorte que nos lecteurs obtiendront dans une seule année plusieurs romans qui équivaudront à un remboursement de leur abonnement à La Liberté.

Situation Juridique du Francais au Manitoba

EXPOSE PAR LE JUGE PRUD'HOMME

Origines de la Question — Légitimité du Gouvernement de 1871 — Le Français Langue Officielle — L'Acte du Manitoba — L'Anglais et le Français Egaux — Usage du Français Confirmé par un Statut Imperial — Abolition du Français La Situation Actuelle — Les Pouvoirs de la Législature

La grandeur des nations, a dit un auteur, dépend encore plus de la justice de leurs institutions et du respect qu'elles inspirent que de la force de leurs armées.

C'est pour avoir méconnu les leçons profondes de cette vèrité que tant de nations s'acheminent vers la décadence et la ruine. *Firmabitur justitia thronum*: c'est la justice qui affermit les trônes.

Les lois équitables constituent en effet, pour la société, le soutien le plus ferme, les principes de vie les plus réfractaires aux éléments de désordre et de dissolution qui l'entourent.

Sans doute, on peut bien, à un moment donné, étouffer le droit par la violence, comprimer les consciences par des mesures arbitraires et sanctionner des législations néfastes et tyranniques; mais le droit ne meurt pas.

Il y a une logique plus forte que les volontés humaines, et le soleil de la justice finit par dissiper les nuages de préjugés et d'ignorance qui obscurcissent sa lumière et par répandre la splendeur de ses rayons bienfaisants.

Comme Lazare, à l'heure voulue par la Providence, le droit, méconnu et meurtri un instant, sort du tombeau scellé par les passions humaines, pour reprendre une vie nouvelle et guider les nations vers leurs véritables destinées.

C'est sous l'empire de ces espérances consolantes que j'aborde la question de nos droits constitutionnels, relativement à la langue française, dans la province du Manitoba.

ORIGINE DE LA QUESTION

Il y a quarante-deux ans, les anciens colons de la Rivière-Rouge, conscients des injustices dont on voulait les abreuver, se dressaient fièrement contre ceux qui prétendaient les asservir. Ils prenaient en mains les rênes du gouvernement tombées des mains défaillantes du gouverneur McTavish et constituaient une organisation provisoire.

Il convient de rappeler ici que, le 19 novembre 1869, la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui était la seule autorité dans le pays, rétrocéda à la Couronne tous les droits qu'elle possédait en vertu de sa charte. L'Ouest se trouva sans gouvernement ni pouvoir établis. Quand un navire en détresse, ballotté par la tempête, se trouve sans capitaine, l'équipage a le droit de se choisir un commandant afin d'éviter un naufrage. N'en est-il pas de même pour une société jetée inopinément dans le chaos et les dangers d'un interrègne?

LE GOUVERNEMENT DE 1870 ETAIT LEGITIME.

Salus populi suprema lex. Aussi bien, Stephens, commentant Blackstone, le père du droit anglais, n'hésite pas à proclamer que, dans semblable occurrence, le peuple a le droit de former un gouvernement de nécessité, qui *de jure et de facto* est revêtu de toute l'autorité souveraine d'un gouvernement régulier, légitime et constitutionel. (Stevens, édition de 1863, pp. 30 et 31.)

C'est exactement ce qui eut lieu à la Rivière-Rouge en 1870. D'où il suit que le gouvernement provisoire de Riel était légitime et régulier.

LE FRANCAIS LANGUE OFFICIELLE.

Or, dans la liste des droits adoptés par ce corps législatif, se trouve l'article 13, qui se lit comme suit:

"Que la langue anglaise et la française seront sur un pied d'égalité devant la Législature et devant les tribunaux et que tous les documents publics et les actes de la Législature seront publiés dans les deux langues."

Dans les instructions données aux Délégués autorisés à traiter avec les autorités fédérales, il est rappelé que cet article, ainsi que quelques autres qui sont indiqués, ne peuvent être modifiés en aucune façon et constituent une condition *sine qua non* de l'entrée de l'Ouest dans la Confédération.

L'ACTE DU MANITOBA.

Aussi bien, l'Acte du Manitoba, faisant écho aux dispositions adoptées par le gouvernement provisoire, les reproduit. Voici le texte, tel qu'il se lit dans "l'Acte pour amender et continuer l'Acte 32-33 Vict., chapitre 3, et pour établir et constituer le gouvernement de la province du Manitoba", sanctionné le 12 mai 1870.

Article 23, chapitre 3, 1870:

"L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des Chambres de la Législature, mais procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui seront établis sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et par devant tous les tribunaux de la province, il pourra être également fait usage à faculté de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes de la Législature seront imprimés et publiés dans ces deux langues."

L'ANGLAIS ET LE FRANCAIS EGAUX.

D'après cette disposition, les deux langues sont mises sur un pied d'égalité dans les débats de notre Législature, ainsi que pour procédures devant les tribunaux.

Il est loisible de se servir du français ou de l'anglais. Quant aux lois, aux journaux et aux rapports de la Chambre, ils doivent être imprimés et publiés dans les deux langues.

L'USAGE DU FRANCAIS CONFIRME PAR UN STATUT IMPERIAL.

La rédaction de cet article est si claire et si précise que vraiment l'avocat le plus retors ne saurait y trouver matière à discussion. De plus, je dois ajouter que l'usage de la langue française, après avoir été consacré par le gouvernement provisoire et par le pouvoir fédéral, fut confirmé par un statut impérial en 1871, (34-35 Vict., chapitre 28, intitulé: Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1871.)

Assurément, nous étions en droit d'espérer que le droit à notre langue, ainsi sanctionné par une loi impériale et incorporé dans l'acte constitutionel de la Confédération, était à tout jamais mis à l'abri de toute atteinte.

LA LEGISLATURE ABOLIT L'USAGE DU FRANCAIS.

Bien cruelle fut notre surprise, lorsqu'en 1890, la Législature manitobaine, s'insurgeant contre l'autorité impériale, résolut de bannir notre langue de la Législature et des tribunaux. (C. 14, 53 Vict.) Cette loi injuste a été maintenue depuis et on en retrouve le texte dans le chapitre 126 des Statuts Revisés de 1902.

Elle décrète que la langue anglaise seule sera employée dans les journaux et les archives de l'Assemblée législative du Manitoba, ainsi que dans les plaidoiries et les pièces de procédure devant les tribunaux, et que les lois adoptées par la Législature ne seront publiées qu'en anglais. Cet acte ne renferme que deux articles. Je viens de citer la substance du premier. Ecoutez le langage étonnant du second: "Cet Acte ne s'appliquera qu'en autant que cette Législature possède le droit de faire telle loi." C'est-à-dire que la Législature avoue elle-même ses doutes quant aux droits de mutiler ainsi un texte formel de l'Acte fondamental de la Confédération canadienne, mais qu'à tout événement elle proscrit le français. Cette loi morbide a pourtant été suivie de toutes les conséquences qu'elle comporte.

LA SITUATION ACTUELLE.

Le français, depuis lors, a été banni des lois statutaires et des documents publics. Tout au plus, nous fait-on la gracieuseté de publier en français la loi scolaire, et encore nous partageons cette gracieuseté avec les Allemands et les autres nationalités. En sorte que cette concession n'est pas même un privilège accordé à l'élément français. Voilà la situation. Afin de donner un semblant de légalité à cet attentat, on a prétendu que la Législature possèdait le pouvoir inhérent de changer cette loi, que c'était un des attributs essentiels de toute Législature de décider en quelle langue sa législation devait être rédigée, et que l'article 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord l'autorisait à abolir le français.

Comme ce sont les seuls arguments apportés à la tribune, pour justifier l'abolition de cette langue, et que ce sont d'ailleurs les seuls qui puissent donner lieu à une discussion, je vais y répondre en quelques mots.

LES DROITS DE LA LEGISLATURE.

Disons tout d'abord que les Législatures, quoique souveraines dans les limites de leurs attributions, ne possèdent aucun pouvoir inhérent à leur constitution, en dehors des lois statuaires qui les ont crées. (Lambe vs The Bank of Toronto, *Ramsay's appeal cases*, p. 93, et Cartwright *on* B. N. A., pp. 7 et 2ç.) De plus il est admis que le Parlement fédéral ne saurait en aucune façon modifier les dispositions de l'Acte du Manitoba, sauf quant aux droits d'appel en matière scolaire.

L'article 6 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1871, est si clair sur ce point qu'il ne permet aucune autre interprétation. En est-il de même; quant à la Législature du Manitoba?

C'est ce que nous allons étudier.

D'après l'article 2 de l'Acte du Manitoba, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord est incorporé à cet Acte et s'applique à notre province dans tous les cas où le contraire n'est pas prévu explicitement ou implicitement.

Afin de pouvoir mieux se pénétrer du sens de l'article 23 de l'Acte provincial qui consacre l'usage du français, et d'en saisir toute la portée, il convient de placer cet article à l'endroit même où se trouve une disposition semblable dans l'Acte fédéral. De cette façon, le lecteur est plus en état de constater les rapports qui existent entre cet article et les autres dispositions de cette loi fondamentale, et le caractère propre qu'on a voulu lui assigner dans l'Acte de la Confédération.

L'Acte fédéral de 1867 constitue la charte de la Puissance du Canada. Les autres provinces entrées depuis dans la Confédération, sauf quant aux dispositions spéciales qui les soustraient aux effets de la constitution générale, sont devenues soumises à ce pacte solennel.

Il suffit d'ouvrir l'Acte de la Confédération, pour se rendre compte du fait que l'article 23 de l'Acte provincial n'est qu'une reproduction *mutadis mutandis* de l'article 133 de l'Acte fédéral..

La même protection qui garantit le maintien de la langue anglaise dans la province de Québec est assurée également à la langue française au Manitoba; ou plutôt ces deux lois similaires consacrent l'usage des deux langues, dans ces deux provinces, pour toujours, et les mettent à l'abri de toute attaque de la part de leurs Législatures respectives. Or, c'est une règle d'interprétation, que les lois statutaires *in pari materiâ*, doivent être interprétées comme si elles ne constituaient qu'une même loi et avaient été adoptées à la même date. (Dwarris, p. 569.)

D'où il suit que l'interprétation à donner à ces deux articles (23-133) doit être la même.

Nous arrivons ici au noeud même de la question.

Ceux qui soutiennent le droit de la Législature manitobaine d'abolir le français citent à l'appui de leur thèse l'article 92 de l'Acte fédéral.

Voici les passages sur lesquels ils s'appuient:

92. "Dans chaque province, la Législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories des sujets ci-dessous énumérés, savoir:

(1) L'amendement de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire, énoncée dans le présent Acte, *de la constitution de la province*, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur."

D'après les jurisconsultes, ces mots "constitution de la province" leur donneraient le droit de rayer de notre statut l'article 23. Voyons donc ce que signifient ces mots "constitution de la province", et a quel chapitre de l'Acte fédéral ils refèrent.

En d'autres termes, l'article 23 de l'Acte du Manitoba, ainsi que l'article 133 de l'Acte fédéral, forment-ils partie des dispositions comprises "dans la constitution de la province"?

En parcourant l'Acte fédéral, il est important de ne pas perdre de vue la distinction qui existe entre la création des pouvoirs organiques et la délégation d'autorité à ces pouvoirs. Dans le premier cas, la Législature provinciale est créée et instituée de façon à pouvoir s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées; dans le second, cette Législature est investie des pouvoirs et privilèges adaptés aux fins qu'elle doit atteindre. L'Acte constitutionel de 1867 renferme un certain nombre d'articles qui pourvoient à l'organisation des différents pouvoirs législatifs, et ces articles sont groupés sous le titre "Chapitre V. *Constitution provinciale.*" Pareillement, lorsqu'il s'agit des pouvoirs départis à ces corps législatifs, les articles qui les définissent sont groupés dans un chapitre distinct et séparé sous le titre "Chapitre VI.—*Distribution des pouvoirs législatifs.*"

C'est dans ce dernier chapitre que se trouve contenu le pouvoir d'amender la constitution de la province. (art. 92).

Il ne saurait être douteux que la référence, dans le chapitre VI, à la constitution provinciale indique nécessairement les dispositions contenues dans le chapitre V.

Les mots mêmes de l'article 92 "constitution de la province" et l'en-tête du chapitre V "constitution provinciale" ont le même sens et pourraient très bien être substitués les uns aux autres. Les en-têtes des statuts, constituant une espèce de préambule, sont adoptés de nos jours par les législateurs, et servent à interpréter les dispositions qui les suivent, de manière à permettre d'en mieux saisir le sens.

Les auteurs qui traitent d'interprétation statutaire n'hésitent pas à ajouter que ces en-têtes doivent êtres considérés comme reliant ensemble le groupe des dispositions qu'ils couvrent et comme étant incorporés à chaque article qui forme le corps des dispositions dont il sera la tête et la clef. (Dwarris, 1848, pp. 659-660; Maxwell, 1905, p. 75; Hardcastle, 1901, p. 214; Wilberforce, 1881, pp. 111, 277, 278; Endich, 1888, article 89; Craies, 1911, pp. 205 et 208.)

D'où il suit que l'en-tête "constitution provinciale", auquel réfère l'article 92, se rapporte à tout le chapitre V, c'est-à-dire aux articles 58 et 92, tous deux inclusivement. Or l'article 133 de l'Acte fédéral (et partant l'article 23 de l'Acte du Manitoba qui est analogue) ne tombe en aucune façon sous l'effet de ce chapitre, et se trouve dans un chapitre subséquent (IX), dont il n'est nullement question dans l'article 92.

On doit donc conclure que l'article 92 ne saurait être interprété, ni d'après la lettre ni d'après l'esprit de cette disposition, comme autorisant la Législature du Manitoba à abolir l'usage de la langue française.

De plus, c'est une règle d'interprétation statutaire que l'intention du législateur s'infère de l'ensemble des différentes parties d'un statut, rapprochées et comparées, et que, lorsqu'on trouve des dispositions générales et d'autres qui sont particulières, et qui ne peuvent s'harmoniser avec les premières, les dispositions générales sont censées modifiées et leur sens altéré par les dispositions particulières, qui doivent prévaloir comme exception. (Dwarris, pp. 513 et 514.)

Or, il est pourvu expressement à l'usage des deux langues dans les deux provinces de Québec et du Manitoba, et ces dispositions particulières ne sauraient être rappelées par le sens implicite d'une disposition générale.

Notons également qu'il est dit dans l'article 92 que le pouvoir accordé à la Législature d'amender la constitution provinciale n'est pas attribué au lieutenant-gouverneur. Pourquoi cette réserve?

C'est que les pouvoirs et attributions du lieutenant-gouverneur sont compris dans le chapitre V. C'est donc de ce chapitre qu'il est question dans l'article 92, puisque le législateur est obligé de créer une exception pour limiter l'effet de l'article 92, qui sans cela s'étendrait à tous les articles de ce chapitre. Sauf cette exception, toutes les autres dispositions du chapitre V sont en effet laissées au bon plaisir de la Législature provinciale, par exemple le maintien ou l'abolition d'un Conseil législatif pour certaines provinces, le nombre des députés, etc.

Enfin, se demande-t-on, pourquoi l'Acte du Manitoba aurait-il décrété d'une manière si péremptoire que les deux langues seraient officielles dans notre province, si cette disposition n'était que d'une nature transitoire et laissée au bon plaisir de la Législature? La réponse s'impose.

Le but évident de cette législation était de consacrer l'usage des deux langues au Manitoba.

La raison d'une loi ou d'un traité, c'est-à-dire le motif qui a déterminé son adoption, constitue l'un des moyens certains d'établir le sens véritable de cette loi ou de ce traité. (Dwarris, pp. 552 et 557.)

Les arguments que je viens d'apporter sont suffisants, je crois, pour convaincre tout esprit sérieux et que n'aveuglent pas les préjugés, que l'article 23 de l'Acte du Manitoba ne peut être amendé ni rappelé par la Législature provinciale, et que le chapitre 126 des Statuts Révisés du Manitoba, qui prétend abolir le français, est *ultra vires* et de nullité absolue.

Ctte étude serait incomplète, si je n'ajoutais que d'après les dispositions de l'article 924 du Code Criminel, nous avons le droit, au Manitoba, comme dans la province de Québec, d'avoir la moitié du jury composée de personnes parlant la langue française, quand cette langue est celle de l'accusé. Cette loi fédérale, bien entendu, ne saurait être rappelée par la Législature provinciale. D'ailleurs, à Ottawa, on n'a pas cessé évidemment de considérer la langue française comme officielle au Manitoba, puisque, tous les ans, avant l'ouverture du Parlement, la Gazette officielle du Manitoba publie en français comme en anglais les avis du greffier de la Chambre des Communes, relativement aux projets de lois privés.

Comme une étude sur le fonctionnemnt des écoles bilingues doit être présentée au Congrès, je me contente d'indiquer l'article 924 de l'Acte scolaire, qui consacre l'enseignement du français dans toute école fréquentée par dix enfants de langue française.

Le texte de cet article est trop impérieux et trop précis pour permettre d'épiloguer sur le sens obvie qu'il comporte.

La violation d'une disposition précise et impérieuse dans la lettre comme dans l'esprit qui l'a inspirée, d'une condition *sine qua non* de notre entrée dans la Confédération, d'une disposition incorporée dans les éléments essentiels de la constitution du Manitoba, d'une disposition sanctionnée par le Parlement fédéral et par le Parlement impérial, voilà le fait grave et alarmant que j'ai le devoir de soumettre à votre méditation. Cette mainmise sur la constitution s'est manifestée non seulement pour la langue française mais aussi pour nos lois scolaires. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de discuter ce problème troublant. Je me contenterai de signaler l'attitude prise par la Législature du Manitoba après le jugement de 1895. Le 2 février 1895, une décision impériale, revêtue de la signature de Notre Auguste Souveraine, ordonnait d'observer fidèlement et de mettre à exécution les recommandations et les directions données par les membres du Comité judiciaire du Conseil Privé.

Mise en demeure de se soumettre à l'arrêt du plus haut tribunal de l'Empire pour les colonies, la Législature refusa, donnant ainsi le spectacle d'une province s'insurgeant contre l'autorité impériale.

On a porté une main sacrilège sur l'arche d'alliance de notre union fédérative, sur le palladium de nos libertés religieuses et nationales, et sapé ainsi, à sa base, l'édifice de la Confédération, sans songer aux conséquences funestes d'un tel acte d'aberration.

Qu'on y prenne garde! Des secousses de ce genre peuvent préparer plus tard l'effondrement et la ruine du pacte fédéral. La majesté de la loi a été atteinte par la violence des passions qu'on n'a pu comprimer, et le pacte fédéral a été lacéré et foulé aux pieds. Les espits sérieux et clairvoyants, amis de l'ordre et soucieux de l'avenir de leur pays, se demandent avec inquiétude si des faits aussi graves peuvent souvent se répéter, sans précipiter des crises aigues, dont nul ne saurait prévoir les ultimes résultats.

Une province vit en marge de la loi; elle a proscrit la langue française et violé les lois constitutionelles qui la régissent. Elle a substitué le règne de la force à celui du droit, comme si ce dernier ne dépendait que du nombre. D'après ce concept nouveau, on n'a raison que lorsqu'on est en majorité, et on commence à avoir tort, dès qu'on devient en minorité, et on commence à avoir tort, dès quon devient en minorité. L'administration de la justice n'est plus alors qu'un problème d'arithmétique.

Je sais bien qu'un nombre considérable de concitoyens bien pensants, qui ne partagent ni notre langue ni notre foi, gémissent d'une situation aussi régulière et seraient disposés à rentrer dans la voie de la légalité, de la justice, et du respect de la foi jurée.

Malheureusement, d'autres attisent la flamme des mauvaises passions et ne permettent pas au langage de la raison de se faire entendre. Ils étouffent aussi la voix des amis de l'ordre et de la légalité. J'aime trop mon pays, pour nourrir le secret désir de voir cette faute retomber sur ses auteurs, mais j'ai bien le droit de déplorer l'inconscience étrange avec laquelle on arrache ainsi par lambeaux des parties essentielles de notre constitution. Le coup porté à un groupe retombe sur le corps entier de la nation, qui est atteinte dans ses parties vitales. Des amputations de ce genre peuvent jeter en convulsion tout un pays et ruiner à jamais la confiance du peuple dans la stabilité et la permanence de nos institutions.

Dieu veuille que ce triste exemple ne produise pas d'autres maux que ceux dont nous souffrons et que nous soyons les seules victimes de ces violences anticonstitutionnelles!

* * *

Toutefois ce n'est pas par des lamentations stériles sur ces spoliations anticonstitutionnelles, ni même par des évocations touchantes des grandes choses accomplies par la race française au Nord-Ouest, qu'on pourra cicatriser les blessures cruelles que nous portons à notre flanc.

Le cri de nos justes réclamations n'aura chance d'être entendu dans l'enceinte parlementaire de notre Législature que s'il est jeté par un nombre considérable des habitants de notre province. Pour reconquérir la plénitude de nos droits, il faudra une pression morale et une vague populaire qui brisera les chaines qu'on a voulu river à nos libertés constitutionnelles. Pour y parvenir, il est nécessaire que nos rangs se grossissent, que nos paroisses se multiplient, et que notre influence s'accroisse. C'est vers ce but que tendent les efforts du groupe français du Manitoba.

C'est vers vous, compatriotes de la province de Québec, que se tournent nos regards suppliants et nos bras fraternels.

Nous prêtons parfois l'oreille à la brise qui nous arrive des rives toujours aimées du Saint-Laurent, et comme le soldat de Carillon, nous demandons: "Viendront-ils?"

Nous sommes ici l'avant-garde de l'élément de l'Ouest, et ce serait un crime national de ne pas fortifier ce groupe. L'émigration nous apporte, chaque année, des flots précipités d'étrangers venus d'un peu partout, qui s'emparent de nos plantureuses prairies et y fondent des établissements prospères. Il va falloir compter avec ces *tard venus*, qui auront voix au chapitre tout come les anciens du pays. Bientôt les provinces de l'Ouest, puissantes par le nombre et la richesse, pourront faire pencher la balance du pouvoir, ou du moins créer un courant d'opinion, dans les Communes du Canada. Il est temps que les nôtres soient en éveil et se hâtent de prendre leur part des riches domaines découverts et évangélisés par des hommes de notre sang et de notre foi.

Ce sera le moyen de conserver l'influence de l'élément français au Canada. Quoique séparés de la province de Québec par des centaines de milles, n'oubliez pas que nous sommes toujours de la famille et que nous avons conservé la fierté de notre race. Nous sommes ici solidement constitués au point de vue religieux, politique et social. Nous sommes représentés partout, dans la magistrature, dans les parlements, dans les professions libérales, dans le commerce, dans l'industrie, mais surtout dans la noble carrière de l'agriculture. Nous comptons aujourd'hui plus de 60.000 âmes dans l'Ouest; c'est-à-dire que nous sommes numériquement plus forts que nous l'étions dans la province de Québec, lorsque le Canada passa sous la domination anglaise. Pourquoi donc désespérer de l'avenir et nous croire perdus? Pourquoi le spectacle si réconfortant de votre accroissement dans la province-mère ne se répéterait-il pas dans l'Ouest?

Groupés autour de notre épiscopat et du drapeau Carillon Sacré-Coeur, sous le regard du Christ qui a vu les nôtres lui consacrer ces vastes contrées en y élevant des croix et des autels, nous allons continuer à fonder de paroisses et à nous emparer du sol. Mais laissez-moi vous le dire, et sans amertume: dans cette oeuvre nationale, nous n'avons pas toujours reçu l'aide dont nous avons tant besoin. Jusqu'à présent, sauf quelques rares exceptions, la colonisation française de l'Ouest a été laissée presqu'exclusivement au zèle des missionnaires. Pourtant, il serait si facile de fonder une organisation puissante pour diriger, grouper et orienter nos compatriotes vers nos plaines, et montrer le chemin de l'Ouest à ceux qui seraient tentés de traverser la frontière!

Il en est temps plus que jamais.

Laissez donc s'épancher doucement vers l'Ouest la coupe précieuse qui contient le beau sang français. Nous ne vous en demandons que ce qui déborde. Ne craignez pas que la coupe tarisse, car la source est très féconde. Cette aumône périodique, en nous fortifiant, ne saurait vous appauvrir.

Le coeur français de la province de Québec, en refoulant vers nous quelques gouttes, ne fera que se dilater et se rajeunir. Québec, comme une mère qui se souvient de ceux qui sont sortis de son sein, a voulu réunir les membres de sa nombreuse famille au foyer, pour leur marquer sa tendresse. Pour nous, ses enfants, les plus éloignés du berceau ancestral, nous sommes venus assurer notre mère de notre fidélité à sa foi et à sa langue.

L'éloignement n'a pu tarir la sève vivifiante qui coule du tronc français planté sur le rocher de Québec.

Notre âme est demeurée française, et nous sommes demeurés, là-bas, réfractaires à toute fusion qui pourrait nous faire perdre notre identité. Nous ne saurions trop le répéter, ce qui fait notre salut, c'est notre organisation paroissiale.

C'est dans l'Ouest peut-être que la paroisse manifeste d'une manière plus intense et plus sensible la vie nationale qui surabonde en elle. Dans nos prairies, dès qu'une dizaine de familles se sont implantées dans le sol, elles se hâtent d'élever une modeste maison-chapelle, qui devra tenir lieu temporairement d'église et de presbytère. L'école précède souvent la chapelle, ou la suit sans retard. Ce noyau primitif se grossit tous les ans, et les familles éparses aux alentours accourent auprès de l'étendard sacré de la croix, autour du curé, comme les soldats autour de leur drapeau et de leur capitaine.

Dans ce centre, on prie, on parle français, on s'entraide, on se concerte pour développer le groupe et y conserver les traditions nationales.

Les torrents d'émigrants qui inondent l'Ouest pourront passer ensuite; ils ne sauraient ébranler l'arbre national enraciné dans les prairies vierges. Ce phénomène consolant de la conservation des nôtres par la paroisse, et dans la paroisse, frappe l'attention de tous les esprits sérieux.

Ceux qui sont tentés parfois de célébrer les funérailles de notre nationalité demeurent interdits quand on leur présente le spectacle de ces unités inébranlables dans leur espérance d'avenir et réfractaires à toute assimilation étrangère. Sous le regard de Dieu, confiante dans ses puissantes réserves, notre race va son chemin.

Pendant que le blé lève, ondule comme une vague sous la brise de l'Ouest, et que les foins vierges tombent sous la faux du laboureur, nos gens, comme on dit là-bas, voient les essaims de leurs nombreux enfants construire des ruches canadiennes-françaises, de nouvelles paroisses, jusqu'aux pieds des Montagnes Rocheuses. Et partout, le verbe de la France chante sur les lèvres et dans le coeur des hardis pionniers.

D'ailleurs, c'est un fait constant que les groupes distincts se développent plus rapidement que les masses resserrées dans un même territoire. Le besoin de la conservation nationale donne un essor aux forces vives d'un peuple et crée chez lui comme un instinct d'expansion.

Vos compatriotes de l'Ouest, dans ces paroisses naissantes, gardent avec un soin jaloux l'héritage de leur langue.

Pour conserver ce bien sacré, ils grandissent dans la lutte et se fortifient dans l'attaque.

Et puis, toute violence échoue d'ordinaire, toute domination s'use et toute résistance se brise, devant la volonté persistante de chaque individu de s'attacher à ce trésor familial.

C'est caresser un vain rêve, que de croire qu'on peut dépouiller tout un peuple débordant de jeunesse et de sève, légitimement fier de ses énergies viriles, de ce qui lui imprime, après et avec sa foi religieuse, un caractère particulier. Nos hommesd'Etat, qui ont jeté les bases de la Confédération, en consacrant les droits de la langue française comme ceux de la langue anglaise, ont mieux compris les leçons de l'histoire; ils ont voulu marquer leur respect envers la nationalité française, et leur acte devrait cimenter l'union entre les deux grandes races de ce pays.

Aux autres nationalités qui sont venues, après nous, planter leurs tentes dans l'Ouest, nous pouvons dire, en toute franchise, qu'il n'y a pas de place dans nos coeurs pour d'autres sentiments que ceux de l'affection et du respect. Les droits et les libertés que nous réclamons pour nous, volontiers nous les voulons aussi pur les autres.

A tous nous pouvons dire: Voici notre main, donnez-nous la vôtre, et ensemble travaillons, sous la protection de la constitution britannique, au progrès et à la grandeur de notre cher Canada.

L.-A. PRUD'HOMME.

GLANURES

LE JOURNALISME AUX ETATS-UNIS.

Il se publie aux Etats-Unis 2,472 journaux quotidiens; 16,269 périodiques hebdomadaires et 2,769 mensuels. En y ajoutant les revues trimestrielles, et autres publications, paraissant à différents époques, on a un total de 22,800 périodiques. Les 200 plus grands quotidiens ont un tirage de 10 millions d'exemplaires par jour. Les cinq revues, le plus en vogue, ont une circulation de cinq millions d'exemplaires. Mais par contre il y a bien des journaux, dont le tirage ne dépasse pas mille copies. En prenant une moyenne de 2,000 copies par journal, on aurait une circulation totale de 59 millions d'exemplaires. Cela suffirait pour que chaque famille reçut un quotidien, un journal hebdomadaire, et une revue mensuelle.

* * *

LES FEMMES JOUNALISTES AUX ETATS-UNIS.

Le nombre des femmes qui exercent aux Etats-Unis la profession de journaliste augmente de jour en jour. En 1870 elles étaient à peine 35. En 1900 elles étaient 2,193, sur un total de 30,098 travailleurs de la plume au service des journaux. Aujourd'hui elles sont 2,500. Et en vue d'une pareille augmentation, la nouvelle école journaliste, qui d'abord n'avait pas voulu les accepter dans ses cours, a décidé dernièrement de les admettre.

* * *

LES LIVRES DANS LE MONDE.

Puisque on est dans l'imprimerie, continuons.

Dans un rapport présenté au Congrès Bibliographique de Bruxelles, et qu'on peut appeler le premier essai de statistique mondiale de la production libraire, on a fait remarquer le développement progressif de cette industrie, depuis 1436, (année de l'invention de l'imprimerie) jusqu'à nos jours. Selon les calculs les plus récents, le nombre de livres imprimés de 1436 à 1500 est de 30,742. En 1536, c'est-à-dire un siècle après l'invention de l'imprimerie, il atteint 43,776, et en 1600 presque 273,000.

Depuis, l'augmentation est bien plus rapide. Au commencement du dix-huitième siècle il y avait dans le monde plus d'un million et quart de livres imprimés; ce chiffre passe à 2,282,000 en 1800 et en 1900 à 8,982,000. Il atteint le fabuleux total de 10,378,000 en 1908.

Pour les lire tous, il faudrait, en raison d'un volume par jour, une vie de 30,00 ans!!!...

Aujourd'hui on évalue la production libraire du monde à 190,000 volumes par an. En tête des producteurs de livres vient l'Allemagne; suivent en proportion décroissante la France, l'Angleterre, l'Italie, les Etats-Unis, les Indes, la Suisse, le Japon, la Russie, d'autres pays d'une production plus maigre: la Grèce tient la queue.

* * *

STATISTIQUE ORIGINALE.

Un officier anglais—de quoi va-t-il se mêler?—nous donne la statistique des bons et des mauvais ménages en 1912, pour tout le Royaume-Uni. On peut se demander comment il est arrivé à obtenir des précisions sur une telle question. En tout cas, voici le résultat de son enquête.

Quatre mille deux cent quarante-quatre ménages peuvent être considérés comme irrémédiablement mauvais, pour l'excellente raison que dix-huit cent soixante-treize femmes ont quitté leur mari, et que deux mille trois cent soixante et onze maris ont quitté leur femme. Un bon point pourtant à ces dames, qui ont l'humeur moins voyageuse que leurs conjoints.

Immédiatement après, nous avons cent quatre-vingt-onze mille vingt-trois ménages qui laissent encore quelque espoir, puisqu'ils ne se désunissent pas, quoique étant en état de guerre perpétuelle. Nous avons ensuite cent soixante-deux mille trois cents ménages qui sont à l'état de guerre perpétuelle, mais qui dissimulent en public. Voilà des ménages qui désirent passer pour être heureux. Faut-il conclure qu'ils n'ont pas renoncé à tout bonheur?

Mais voici qui est plus grave. Cinq cent dix mille cent cinquante-deux ménages manifestent l'indifférence la plus absolue, si tant est que l'indifférence puisse se manifester. L'amour, la haine sont des passions. Cyrano de Bergerac fait même l'éloge de la haine. Mais l'indifférence, pour des gens destinés à vivre côte à côte? Triste!... Triste!...

Enfin il y a onze cent quatre ménages heureux en apparence et cent vingt-quatre seulement relativement heureux. C'est peu. Quant aux ménages complètement heureux, la statistique en question néglige de nous renseigner à leur égard. Espérons pourtant que, dans toute l'Angleterre, il en existe au moins un.

Et maintenant, savez-vous pourquoi cette enquête a été menée? C'est à propos d'un certain couple Jenkins, qui réclame le jambon traditionnel, le jambon réservé par le comté d'Essex aux époux pouvant faire la preuve qu'ils ont vécu trois cent soixante-cinq jours d'une paix sans nuage.

Vous m'en direz tant! La récompense est maigre. Tout s'explique. Il faudra trouver un appât plus sérieux, si l'on veut relever le pourcentage des époux parfaits.

Une preuve.—"Croyez-vous demande une jeune femme intellectuelle, que les grosses créatures ont meilleur caractère que les petites"

Oui, je le crois. Regardez la différence entre un maringouin et un boeuf de labour.

Pourquoi dit-on d'un homme qui couche sous les ponts qu'il n'a pas une pierre où reposer la tête?

Le Marché Agricole

	Ouv.	Max.	Min.	Ferm.
Blé:—				
Mai ...	92¼s	92⅜s	92⅛a	92⅝b
Juillet ..	92⅞s	93⅞b	92⅞s	93½b
Octobre .	88⅞s	89⅞s	89⅛s	89⅝b
Avoines:—				
Mai	33¼b	33⅞s	33½s	33⅞b
Juillet ..	35⅓b	33⅞s	33½s	33⅞b
Lin:—				
Mai	114⅜	115s	113⅞s	114⅜s
Juillet .	117b	117½b	116¼s	117⅛s
Oct. ..	119½b	119½b	118⅞s	119½b

Blé:—	
No. 1 Northern	92½
No. 2 Northern	89½
No. 3 Northern	86¼
No. 4	83
No. 5	74
No. 6	60
No. 1 Rejected Seeds	86¾
No. 2 Rejected Seeds	83¼
No. 3 Rejected Seeds	80¼
No. 1 Tough	83¼
No. 2 Tough	82¼
No. 3 Tough	80
No. 4 Tough	75¼
No. 5 Tough	68
No. 6 Tough	64
No. 1 Red Winter	93½
No. 2 Red Winter	90½
No. 3 Red Winter	87¼
No. 4 Red Winter	83½
Avoine:—	
No. 2 C. W	33¾
No. 3 C. W	31
No. 1 Feed	33⅜
No. 1 Feed	32¾
No. 2 Feed	30½
Orge:—	
No. 3	47
No. 4	46
Lin:—	
No. 1 N. W. C.	114
No. C. W.	112
No. 3 C. W.	104

BESTIAUX.

Prix: livrés, nourris et abreuvés.

Taureaux de choix. Prix	$7.50 à $7.75
Bonnes vaches et génisses. Prix	$6.50 à $6.75
Vaches ordinaires. Prix	$3.00 à $3.50
Boeufs de première qualité. Prix	$4.75 à $5.00
Boeufs, qualité ordinaire. Prix	$3.50 à $4.00
Vaches laitières, première qualité. Prix	$50.00 à $65.00
Vaches laitières, moyennes. Prix	$35.00 à $45.00

VEAUX.

Veaux de choix. Prix	$7.00 à $7.50
Bons veaux, pesants. Prix	$5.00 à $6.00

BREBIS.

Brebis de choix. Prix .....$	$7.00
Brebis de choix pour boucherie. Prix	$5.00 à $6.00

PORCS.

Porcs de choix. Prix .....$	$9.00
Rough Heavies. Prix .....$	$8.00
Stage. Prix .....$	$5.00

PRODUITS EN GROS.

Beurre:—	
Beurre de choix	31—35
Beurre en briques séparées	25—26
No. 1	19—20
No. 2	16—18
Oeufs:—	
Absolument frais	18—19
Fromages:—	
Ontario (large)	15¼
Ontario (twins)	15½
Manitoba (large)	14½
Manitoba (twins)	15
Volailles:—	
Poulets, à la livre	14
Dindes, à la livre	16
Sucres:—	
Première qualité garantie	$5.15
Glacé	$5.75
En poudre	$4.95
En morceaux	$4.75

FLEURS.

Ogilvie Flour Mills Co:—	
Royal Household	$5.40
Glenora	$4.90
Manitoba Strong Bakers	$4.30
XXXX	$3.00
Lake of the Woods Milling Co.	
Five Roses	$5.40
Lake of the Woods	$5.10
Harvest Queen	$4.80
Medora	$4.00
XXXX	$3.00
Western Canada Flour Mills:—	
Purity	$5.40
Three Stars	$4.80
Battle Patent	$4.60
Maitland	$4.30
XXXX	$3.20
Medallion	$5.10

PATATES

Patates, au boisseau	35
A la charge	32

FOINS ET FOURRAGES

Mil No. 1	$21.00
Mil No. 2	20.00
Mil No. 3	$10—$12
Foin de hauteur No. 1	$14.00
Foin de hauteur No. 2	$13.00
Foin de hauteur No. 3	$8.00
Paille d'avoine	$6.00
Avoine, au boisseau	40
Blé d'Inde	70
Blé à nourriture, No. 4. La tonne	$30.00
Avoine écrasée, la tonne	$25.00

BLE D'INDE, FOURRAGES ET SONS.

Son	$16.00
Son (shorts)	$18.00

Les Meubles Vernis

Les meubles vernis sont peut-être moins fragiles que les bois simplement cirés, mais quand ils sont abîmés, une maîtresse de maison se trouve bien embarrassée pour réparer le dommage.

On remarque même souvent que les meubles vernis, quoique exempts de taches, revêtent à nos yeux un aspect blanchâtre peu engagennt: ce sont des empreintes d'humidité que l'on fait disparaître en tenant au-dessus d'elles une assiette remplie d'eau chaude. Mais quand le vernis, pour une cause inconnue, est complètement altéré, on peut lui rendre le poli et l'aspect du neuf en faisant un mélange égal d'huile d'olive et d'alcool, avec lequel on frotte énergiquement le meuble à l'aide d'un chiffon de laine.

Si l'on a posé un plat trop chaud sur une table vernie on fait disparaître la tache blanshe ainsi faite en frottant énergiquement avec un morceau de toile mouillé de camphre.

Quand, sur un meuble verni, se trouve une tache de sirop ou de liqueur et que l'eau est insuffisante pour enlever le dégât, on emploie alors avec succès une décoction de son ou de marc de café. Je vous recommande ce procédé pour les plateaux de laque qui se tachent si aisément. Les taches de bougie ne doivent jamais être grattées, on les enlève très bien avec de l'eau chaude. Tout meuble en bois verni noir est d'un entretien extrêmement facile. Outre que les taches y viennent difficilement, lorsque par hasard il en surgit une, rien n'est plus aisé que de l'enlever. On frotte la partie salie à l'aide d'une flanelle imbibée d'huile, on essuie fortement, puis, prenant un morceau de laine bien sec, on redonne le brillant. On utilise le même procédé pour rendre l'éclat à un meuble de bois verni noir qui devient terne. Pour les pianos, notamment, ce moyen est excellent.

Il arrive parfois que l'un de ces meubles reçoit un coup qui laisse une marque. Si cette dernière n'est pas profonde, elle disparaîtra sous une petite couche de vernis noir au tampon. Si, au contraire, le coup fut violent et qu'il ait laissé un trou ou une trace profonde, on grattera doucement le vernis autour et à l'intérieur de la blessure, on comblera le vide à l'aide d'un peu de mastic de vitrier, on en égalisera la surface; puis, lorsque le mastic sera sec et qu'il aura bien adhéré au bois, on passera dessus une épaisse couche de vernis de manière que le petit raccommodage ne laisse aucune trace et que la couche de vernis qui recouvre le meuble soit intacte et unie.

Le pétrole nettoie merveilleusement les meubles en bois verni clair, à condition qu'on le mette en petite quantité sur un morceau de flanelle et qu'on frotte vigoureusement. Seulement, son odeur est si désagréable qu'on hésite à l'utiliser et qu'on le remplace plus généralement par l'huile dite "huile à machines", de l'huile de lin ou même de l'huile ordinaire. Ce nettoyage est suffisant pour les meubles vernis qui ne sont pas éraflés.

Les éraflures sont-elles peu nombreuses? Il suffira de passer sur la partie malade une très légère couche de vernis incolore au tampon. Si le meuble est très rayé, comme il arrive parfois aux machines à coudre, par exemple, il n'y a qu'un moyen à employer pour lui rendre son état de neuf, c'est de le frotter entièrement au papier de verre afin de faire disparaître toute l'ancienne couche de vernis et de la remplacer par une nouvelle.

Pour tous les bois clairs on emploie le vernis incolore.

On achète donc un petit flacon de vernis au tampon, et l'on passe sur le meuble bien essuyé une couche très régulière qu'on laissera sécher à l'abri des poussières.

Liseuse.

Chemins de Fer

Les nouveaux ateliers du Pacifique-Canadien à Ogden, près de Calgary, occupant à peu près 128 âcres de terrain, ont été ouverts. Entre cinq et six cents hommes y sont actuellement employés, mais plus de 2,000 y trouveront de l'emploi quand les ateliers seront en pleine opération. La construction a été avancée dans les deux directions sur la ligne Weyburn-Lethbridge. Les contrats pour doubler la vaie sur les divisions du Lac Supérieur et de l'Ontario-nord du chemin de fer Pacifique-Canadien ont été adjugés. La compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien a adjugé le contrat pour la partie non terminée du chemin de fer Kootenay Central de Jukeson à Golden, soit une distance de quatre-vingts milles, et à peu près 2,000 hommes auront de l'emploi sur cette ligne. On est à doubler le réseau dans tout l'Ouest.

La construction sur la ligne principale du Grand Tronc Pacifique a été continuée. 7,000 hommes vont être employés durant l'été entre Tête Jaune Cache et Hazelton. Le programme de construction d'embranchements de ce chemin de fer comprend, les lignes de Harte à Brandon, le parachèvement de la ligne de Régina à la frontière internationale, à un point de raccordement avec l'embranchement de Niobe du chemin de fer Great Northern, et le parachèvement d'un mbranchement allant de cette ligne à Weyburn. La ligne la plus importante, cependant, qui sera terminée cette année est celle de Tofild à Calgary.

Ls travaux de construction du Canadian Northern sont poussés activement. Il y a maitenant très peu d'espace entre les dux équipes de construction travaillant entre Kamloops et Yellow Head Pass.

Parlant du chemin de fer Transcontinental National, le ministre des chemins de fer et canaux a déclaré à la chambre des communes, le 31 mars, que sur la longueur total de la ligne de Moncton à Winnipeg (1,804 milles) le régalage était terminé sur 1,695 milles. Les rails ont été posés sur 1,720 milles et quatre-vingt-cinq pour cent des ponts sont terminés. Il a aussi déclaré qu'on s'atttendait à ce que les trains entreront à Québec avant septembre 1913.

Manifestations à Ottawa

Ottawa, 12 mai.—Les Canadiens-français de la région d'Ottawa et de Hull préparent une imposante manifestation pour la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin.

On en veut faire un ralliement de tous les Canadiens-français d'Ontario. Cette manifestation contribuera à unir plus fortement encore les Canadiens français dans leur résistance aux mesures persécutrices du gouvernement ontarien.

LA NOUVELLE PRESSE de la WEST CANADA PUBLISHING CO.

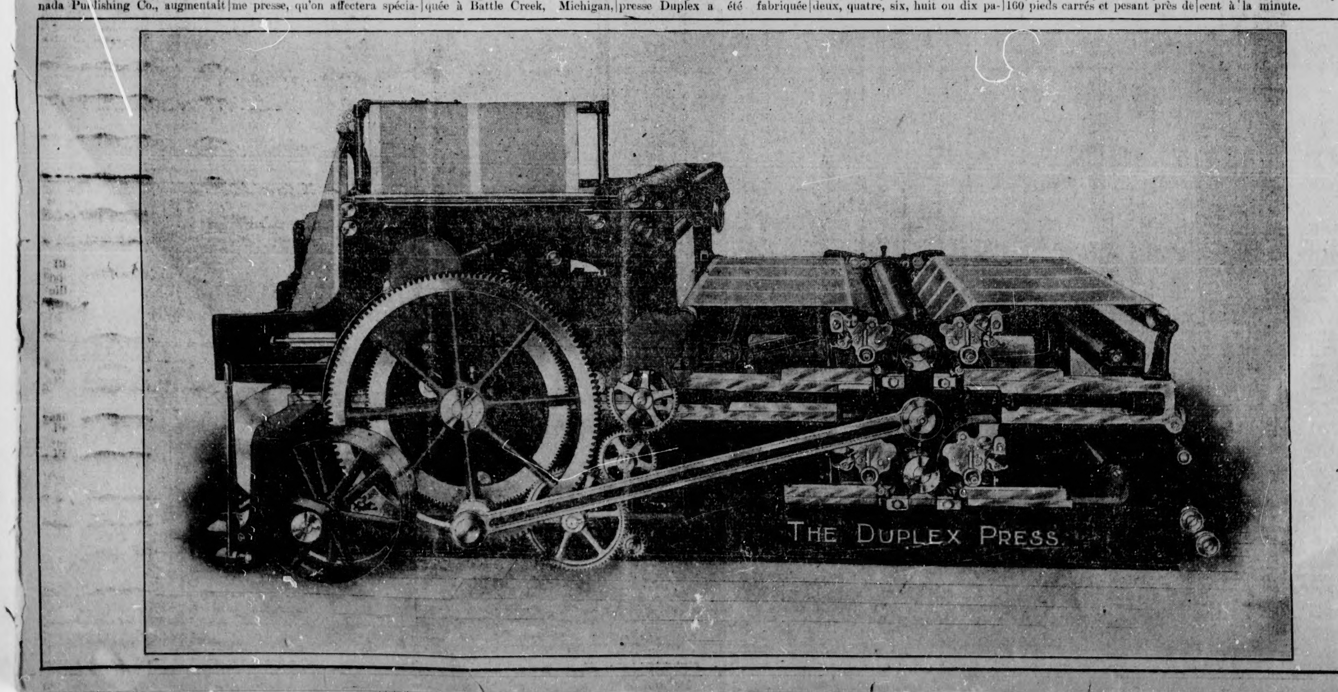
La vignette ci-dessus donne une idée de la nouvelle presse que l'on vient d'installer aux ateliers de la West Canada Publishing Co.

Depuis quelques mois le travail aux ateliers de la West Canada Publishing Co., augmentait tellement que deux presses Miehle ne pouvaient plus suffire à l'impression à temps des journaux. La fondation de *La Liberté* constituait un surcroit de travail. L'on décida l'achat d'une troisième presse, qu'on affectera spécialement au travail d'impression des cinq journaux.

L'installation de cette presse marque une nouvelle ère de développement de la West Canada Publishing Co. Elle a été fabriquée à Battle Creek, Michigan, par la compagnie Duplex Printing Press et installée par un expert qu'envoya la compagnie. C'est un bijou de machine; elle fonctionne bien et imprime déjà six mille copies à l'heure. Cette presse Duplex a été fabriquée spécialement pour la West Canada Publishing Co. Elle pèse plus de 25,000 et comprend 4,000 pièces.

Elle imprime et plie par heure six mille copies de journaux à deux, quatre, six, huit ou dix pages. Le rouleau de papier qui a servi à l'impression du premier numéro de *La Liberté* mesure 66⅜ pouces de largeur et pèse plus de neuf cent livres.

Quoique occupant un espace de 160 pieds carrés et pesant près de quatorze tonnes, cette presse fonctionne si harmonieusement qu'on constate la rapidité de son travail seulement quand les copies du journal tombent dans la boite de livraison à la moyenne de cent à la minute.



Mandement de Mgr Langevin

LES ECOLES DU MANITOBA

Transfert du Keewatin. — Les Amendements Scolaires Coldwell.
Demandes des Catholiques de Winnipeg et de Brandon.
Pourquoi les Négociations Antérieures ont Echoué.
Fédération des Catholiques du Manitoba.

Louis-Philippe-Adélard Langevin, o.m.i., par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Saint-Boniface. Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Il est de notre devoir de vous dire où en est notre grave question scolaire du Manitoba, après un long et pénible silence que la prudence Nous a imposé afin de ne nuire en rien aux négociations qui se sont poursuivies à Ottawa et à Winnipeg, depuis un an.

I—TRANSFERT DU KEEWATIN.

Vous n'ignorez pas que lors du transfert d'une grande partie du Territoire du Keewatin par le Gouvernement Fédéral à Ottawa, au Gouvernement Local et à la Province du Manitoba, les droits scolaires des habitants du Keewatin n'ont nullement été sauvegardés malgré Nos propres réclamations écrites et celles de S. G. Mgr Ovide Charlebois, o.m.i., Vicaire Apostolique du Keewatin et évêque de Bérénice, représentant immédiat des intéressés.

Après avoir consulté les Catholiques de Winnipeg et de Brandon, et leur avoir demandé s'ils étaient disposés à réclamer la sauvegarde des droits scolaires du Keewatin, par une clause légale, comme condition *sine qua non* du transfert du Keewatin au Manitoba, au risque de retarder indéfiniment le règlement de la question scolaire, ou bien s'ils préféraient garder le silence, Nous avons, en leur nom, et appuyé ensuite par leurs demandes publiques, réclamé auprès du Gouvernement à Ottawa, cette sauvegarde, alors que Nous ne recevions aucune promesse directe ou indirecte de l'amélioration de notre condition scolaire de la part des Gouvernants à Winnipeg.

Cependant, Nous admettons que l'opportunité de l'insertion d'une clause légale protégeant les droits scolaires de la minorité catholique du Keewatin était discutable; mais il Nous a été douloureux d'entendre nier les droits de haute justice de cette minorité, malgré la Constitution destinée évidemment, par ses auteurs, à consacrer à jamais, le principe de l'école confessionnelle. Hélas! l'expérience a prouvé qu'il eut été préférable d'invoquer, alors, les droits scolaires de la minorité catholique et de les consacrer par une législation protectrice.

Quoiqu'il en soit, les Catholiques du Keewatin et du Manitoba, avaient droit de s'attendre qu'ils ne seraient pas abandonnés, sans condition et sans garantie, dans une circonstance solennelle où leurs droits les plus sacrés en matière d'éducation étaient en cause. En justice et en honneur, on aurait dû faire une réserve au cas où le Gouvernement du Manitoba n'aurait rien fait.

II — LES AMENDEMENTS SCOLAIRES COLDWELL

Il est vrai qu'il y avait lieu d'espérer que le Gouvernement et la majorité Protestante du Manitoba se montreraient justes et même généreux, alors qu'ils recevaient le cadeau princier d'un agrandissement de territoire qui met la Province sur un pied d'égalité avec les Provinces soeurs de l'Ouest, et lui vaut maintenant d'être devenue une province maritime.

C'est alors que la question des écoles du Manitoba, si souvent mais si faussement déclarée réglée, a été réouverte, et que les négociations entammées entre les partis intéressés ont amené le passage d'amendements scolaires appelés *Amendements Coldwell*, du nom de l'honorable ministre de l'Education, qui les a proposés. Ces amendements ont été votés par les deux partis politiques désireux, ce semble, de faire sortir cette question toujours vivante et toujours troublante de l'arène politique; mais leur acte imparfait n'a pas obtenu le résultat que nous espérions.

Il ne nous appartient pas de dire ce que valent ces *Amendements Coldwell* au point de vue légal, bien que les Catholiques aient constaté avec étonnement que la fameuse objection à l'habit religieux des instituteurs et des institutrices, après avoir été formulée jusqu'ici avec hésitation par quelques fanatiques, a été invoquée par un savant avocat de Winnipeg qui admet cependant, contre toute logique, que la loi scolaire n'en fait aucune mention.

Nous ne vous ferons pas connaître les détails fastidieux des démarches de l'Honorable Coldwell auprès du *Bureau des écoles publiques de Winnipeg*, composé de quatorze commissaires tous non-catholiques, pour les amener à profiter des nouveaux amendements scolaires afin d'accepter nos écoles libres de Winnipeg et de Brandon dans les conditions suivantes:

III—DEMANDES DES CATHOLIQUES DE WINNIPEG ET AUSSI DE BRANDON.

1.—Nos maisons d'école seront louées par le *Bureau des écoles publiques*. Il n'a jamais été question, et il ne sera jamais question, de vendre ces maisons au *Bureau* ou de lui demander de nous construire des maisons d'école.

2.—Nos maîtres et maîtresses catholiques ayant des diplômes ou des Brevets du Gouvernement (Frères et Religieuses) recevront du *Bureau* le salaire réglé par la loi.

3.—Nos écoles telles qu'elles sont, passeront sous le régime des écoles publiques.

C'est ce qui a été très bien spécifié dans le mémoire rédigé par le *Comité de la Fédération des Catholiques du Manitoba*, et envoyé aux membres du *Bureau des écoles publiques*. Ce mémoire intéressant qui expose bien les demandes des Catholiques et ne sacrifie aucun principe a été publié dans les journaux et il est à étudier.

Nous ferons trois observations très importantes sur ces demandes des Catholiques de l'acceptation de leurs écoles libres par le Bureau des écoles publiques de Winnipeg:

PREMIERE OBSERVATION.

D'abord c'est pour Nous conformer à ce que le Grand Pape Léon XIII a réglé dans son encyclique *Affari Vos*, de 1897, sur les écoles du Manitoba que Nous avons autorisé les Catholiques à faire ces démarches, parce qu'il est dit que les Catholiques devront accepter les réparations partielles qu'ils pourraient obtenir.

"En attendant, et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes les révendications, qu'ils ne refusent pas des satisfactions partielles. C'est pourquoi partout où la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal et d'en éloigner davantage les dangers, il convient tout à fait, et il est utile qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible."

C'est pourquoi Nous avons Nous-même sous le Gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, en 1900-1901-1902, prié un Comité de Catholiques de Winnipeg, de s'aboucher avec le *Bureau des écoles publiques* pour leur demander d'accepter nos écoles libres

DEUXIEME OBSERVATION

L'acceptation de nos écoles libres de Winnipeg et de Brandon par le *Bureau des écoles publiques* aurait eu pour résultat heureux:

a) D'abord de faire disparaître pratiquement le fardeau de la double taxe scolaire qui pèse encore si injustement sur nos Catholiques des centres mixtes;

b) Puis de nous permettre d'établir des écoles pour les enfants catholiques dans de nouveaux centres mixtes où le nombre des catholiques augmente;

c) Enfin de mettre nos Catholiques des centres mixtes dans une situation presque analogue, vis-à-vis de la loi scolaire, à celle des Catholiques des paroisses ou des colonies françaises, anglaises, ruthènes, polonaises, à la campagne, avec cette différence essentielle cepndant, que ceux-ci ont des commissaires d'écoles catholiques, tandis qu'à Winnipeg et à Brandon il n'y en a pas un seul depuis 1890.

Nous Nous demandons si l'on a toujours bien compris que les Catholiques de nos paroisses de campagne jouissent de certains avantages, grâce au bon vouloir des Gouvernants actuels, non pas parce que les Catholiques de la plupart des paroisses ou des colonies sont de langue française (les Caholiques français de Winnipeg souffrant autant que les Catholiques anglais, polonais, allemands, ruthènes, de la loi de 1897) mais parce qu'ils sont groupés et qu'ils se donnent la peine d'élire des commissaires d'écoles catholiques. Une paroisse anglaise à la campagne jouirait des mêmes avantages que Saint-Norbert et toutes les autres paroisses françaises.

TROISIEME OBSERVATION

L'arrangement proposé n'est pas une abdication de nos droits scolaires selon la Constitution, mais c'est *l'abdication du contrôle den osécoles* qui passeraient sous la domination et seraient à la merci d'un *Bureau* composé exclusivement aujourd'hui de non-catholiques, et dont une partie des membres est renouvelée chaque année, en sorte que l'arrangement conclu aurait été précaire de sa nature.

Il faut remarquer aussi que nous n'aurions pas le droit de percevoir nous-mêmes nos taxes scolaires, et d'en disposer.

Nous n'aurions donc pas eu raison de Nous déclarer satisfaits, et la minorité protestante de Québec n'accepterait jamais une situation si inférieure et si humiliante, mais c'eût été certainement une amélioration considérable et un premier acte de justice.

Les non-catholiques auraient cessé enfin de se servir des taxes scolaires des Catholiques pour bâtir des palais scolaires, et de faire instruire leurs enfants en partie aux dépens des autres.

A Winnipeg seulement les taxes scolaires des Catholiques, absorbées pour le maintien des écoles publiques neutres où ils n'envoient pas leurs enfants, doivent aujourd'hui dépasser la somme de $80,000.00 chaque année.

Il fallait donc aux Catholiques un grand esprit de conciliation et un bon vouloir plus qu'ordinaire pour accepter un tel arrangement.

Or l'Honorable Coldwell a essayé en vain d'amener le *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg à accepter nos huit écoles libres, (quatre écoles anglaises, une école franco-anglaise, une école anglo-polonaise, une école anglo-allemande, une école anglo-ruthène), il s'est heurté à un refus appuyé sur le fait que les nouveaux amendements scolaires n'obligeraient pas le *Bureau* à se rendre à la demande du Gouvernement local du Manitoba d'accepter nos écoles.

Le Comité de la Fédération des Catholiques du Manitoba, après de longs pourparlers inconnus de ceux quil'ont accusé faussement d'inertie, a aussi essuyé le même refus de la part du *Bureau* s'appuyant sur l'opinion légale d'un avocat éminent, dont la science bien connue semblait le mettre à l'abri de tout préjugé. Cet avocat a déclaré, au grand étonnement de ses meilleurs amis et de savants légistes, que la loi s'opposait à l'acceptation de nos écoles telles quelles sont avec les enfants catholiques et leurs maîtres et maîtresses en costume religieux! C'est incroyable, mais cela est.

Voici le texte de cette partie la plus importante de cette étrange opinion sur la légalité du costume religieux:

"Il n'est fait aucune référence expresse, dans l'Acte du Manitoba, au vêtement ou costume des instituteurs; aucun règlement n'a été fait par le bureau consultatif à ce sujet. Mais le fait que ces costumes sont un symbole distinctif et ont une signification particulière se rapportant à, et représentant, une église particulière, et l'importance qu'y attachent naturellement les pétitionnaires, rendent confessionnel (sectarian), à un degré correspondant, ce costume ou vêtement; et l'emploi de tel vêtement dans les écoles, même si l'enseignement oral ou autre et les livres sont ceux qui sont prescrits par l'Acte des Ecoles Publiques, serait, dans mon opinion, une violation de la section 214 défendant quoi que ce soit qui n'est pas entièrement non-confessionel, cette violation étant aussi claire que si des emblêmes tendant à exalter une autre église étaient constamment en évidence dans les écoles."

Les *amendements Coldwell* n'ont donc été suivis jusqu'ici, d'aucun effet pour les Catholiques des centres mixtes de Winnipeg et de Brandon, et il faut bien répéter pour la centième fois que nos Catholiques y souffrent encore la même injustice qu'en 1890, lors de la loi scolaire scélérate qui nous a ravi brutalement nos droits scolaires, droits consacrés cependant par la Constitution.

Depuis bientôt vingt-trois ans, les Catholiques des centres mixtes déjà nommés sont donc traités avec une injustice criante, et la Constitution du pays, le pacte fédéral, restent violés, malgré une décision favorable du haut tribunal de l'empire; l'Honorable Conseil Privé d'Angleterre qui a reconnu que nous avions des griefs fondés et qu'il fallait y rémédier!

Les hommes politiques qui ont créé ce triste état de choses, ou qui l'ont prolongé par leur manque de courage doivent donc en porter la lourde responsabilité devant Dieu et devant leur conscience. Les événements ne nous donnent que trop raison à Nous qui avons constamment réclamé les droits scolaires de nos coreligionnaires, qui avons répété si souvent en face des affirmations fausses et intéressées de certains politiciens peu scrupuleux, que la question de nos écoles n'est réglée ni dans les centres catholiques, ni surtout dans les centres mixtes condamnés encore aujourd'hui à payer l'injuste et écrasante double taxe.

IV—POURQUOI LES NEGOCIATIONS ANTERIEURES ONT-ELLES ECHOUE.

Nos Très Chers Frères, plusieurs d'entre vous, surtout parmi les nouveaux venus se demandent peut-être si les négociations de ces derniers mois en faveur surtout de nos écoles dans les centres mixtes, sont nouvelles, et, si elles ont eu lieu déjà, pourquoi elles ont échoué.

Nous devons répondre que plusieurs fois déjà, depuis 1896, sous le Gouvernement de Sir W. Laurier, les Catholiques de Winnipeg ont fait des démarches, à Notre demande expresse, pour faire accepter leurs écoles.

Nous n'avons jamais boudé ni les hommes ni les choses; mais Nous avons toujours travaillé non seulement à conserver ce qui Nous était confié, mais à l'augmenter. Si Nous avons toujours réclamé hautement la plénitude de Nos droits scolaires, si Nous avons cru remplir Notre devoir en disant la vérité à ceux de nos hommes publics qui ont manqué à leur devoir et ont mérité la flétrissure du Prophète "*Tu es ille vir:*" "*Tu es cet homme,*" qui a commis l'injustice, Nous n'avons pas cessé, en même temps, de multiplier les écoles primaires et secondaires. De plus l'amélioration qui s'est produite dans les campagnes, grâce au bon vouloir des Gouvernants, ne Nous a jamais fait oublier la souffrance des Catholiques des centres mixtes.

Mais, alors, pourquoi les négociations précédentes auprès du *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg (1900 - 1901 - 1902) n'ont-elles pas réussi? C'est que plusieurs membres de ce *Bureau* ont posé aux Catholiques trois conditions; d'abord, il fallait enlever les signes de religion en dehors et en dedans, puis il fallait que les Rdes Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de Montréal enlevassent leur costume religieux, et enfin les religieuses devaient être remplacées par des maîtresses séculières. Et la clause du soi-disant règlement de 1896, sanctionné le 30 mars 1897, et qui défend de séparer les enfants d'après les confessions religieuses était toujours invoquée contre nous par l'avocat du *Bureau*.

Chose étrange! Le *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg faisait les mêmes exceptions que le *Bureau des écoles publiques* de Faribault, aux Etats-Unis! (diocèse de Saint-Paul).

Lorsque le vénérable archevêque de Saint-Paul eut été autorisé par le Saint-Siège à faire passer l'école paroissiale des religieuses Dominicaines sous le contrôle du *Bureau des écoles publiques*, les crucifix et les images pieuses d'abord, puis le costume des religieuses durent disparaître, et bientôt les religieuses elles-mêmes furent remplacées par des séculières.

Si donc Nous avions risqué alors de Nous soumettre au contrôle du *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg, Nous Nous serions exposé à la même déconvenue et Nous n'aurions pas eu d'excuse, puisque l'exemple de nos voisins devait nous instruire. C'eut été une faute doublée d'une sottise! Et, cependant, certains hommes politiques intéressés Nous prêchaient la confiance dans le *Bureau*.

Dernièrement quelques membres du *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg ont invoqué, comme toujours du reste jusqu'ici, la clause de l'arrangement Laurier-Greenway, devenu loi en 1897, défendant la séparation des enfants d'après les dénominations religieuses, malgré que cette clause (220) semble être pratiquement rappelée ou annulée (Nous l'espérions du moins), par les nouveaux amendements Coldwell qui disent que si les Catholiques ou les Protestants ont une moyenne de vingt-cinq enfants dans les campagnes, et de quarante-cinq dans les villes, les commissaires d'écoles *devront* leur procurer des maîtres de leur dénomination ou confession religieuse.

Voici d'ailleurs une traduction du texte de ces amendements, adoptés le 6 avril 1912 (chapitre 65):

La clause 2 de l'Acte des Ecoles Publiques, chapitre 143, S. R. M., 1902, est amendée par les présentes, en y ajoutant les sous-clauses suivantes:

(R) Le mot *école*, partout où il se rencontre dans cet acte, signifiera et comprendra toute maison d'école, salle de classe, ou département, dans une bâtisse scolaire possédée par un arrondissement scolaire public, et présidée par un ou des instituteurs.

(S) Il sera du devoir de toute commission scolaire de cette province, de pourvoir le local nécessaire conformément aux dispositions de l'Acte des Ecoles publiques, quand elle en sera requise par les parents ou gardiens des enfants, en âge d'aller à l'école, suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles publiques.

(T) La clause 218, chapitre 143, S. R. M. 1902, entendu signifier et de fait signifie un instituteur pour les enfants des requérants, et de la même dénomination religieuse que les requérants.

Et de plus, le nouvel avocat a déclaré que l'habit religieux était un empêchement parce que les écoles ne doivent pas être sectaires (confessionnelles).

Nous sommes donc, nous Catholiques, livrés à la merci d'interprétations plus ou moins légales d'une loi ou d'amendements à une loi qui deviennent, en définitive, nuls pour nous! Et l'on ose encore parler très sérieusement du *British Fair Play*, alors que les nôtres font des sacrifices énormes pour soutenir leurs propres écoles et qu'ils sont forcés de contribuer au maintien des écoles publiques! Mais, alors, Nous dirait-on, vous n'avez donc rien obtenu jusqu'ici? Au contraire, Nous avons obtenu beaucoup.

Nous avons obtenu une école normale bilingue à Saint-Boniface et trois inspecteurs catholiques pour les écoles franco-anglaises; Nous avons maintenu le crucifix avons toujours refusé de sacrifier inutilement à un fanatisme ignoaux murs de nos écoles et Nous avons toujours refusé de sacrifier inutilement à un fanatisme ignorant et injuste, le costume religieux, symbole de vertu et de science, drapeau sans tache que Nous n'abaisserons pas devant l'ennemi.

Nous avons traité avec les Gouvernants des deux partis politiques, au Manitoba et dans la

---

Feuilleton de La Liberté

Restez chez vous!

PAR

PIERRE L'ERMITE

CHAPITRE I.

—A tribord... attention!

—Barre à droite..., toute!...

Les quatre rameurs, d'un seul mouvement, tournèrent la tête dans la direction indiquée. Sous le ciel bas et noir, une lame énorme, monstrueuse, se rapprochait avec une vitesse effrayante, perpendiculairement avec la côte.

—Toute!... cria Mathurin une seconde fois.

D'un clignement de paupières, le barreur fit signe qu'il avait compris.

L'équipage, d'ailleurs, voyait le danger, et, sans rien dire, appuyait le mouvement de toute la force des rames.

Il était temps.

A peine la lourde barque avait-elle évolué, que la vague apparaissait là, tout près, soulevait son avant, se précipitait vers la côte, inondant tout d'énormes paquets d'eau, et si froide que les hommes en claquaient des dents. Le danger passé, chacun se regarda; personne n'était enlevé. Le dos voûté, la tête basse sous le chapeau de cuir, la jambe rivée en crochet aux aspérités de la carcasse, ils ne faisaient qu'un avec leur barque. La mer démontée semblait hurler autour d'eux une chanson de mort:

—Ah! tu veux m'arracher les miens!... Garde à toi, Mathurin!... L'as-tu bien embrassée, la vieille, avant de partir? Hou!

Et le vent sifflait, amenant à l'assaut de la misérable embarcation d'énormes masses liquides, qui s'affalaient evec un bruit de massue, le long des plats-bords.

—Hou! Hou! Hou!!! Essaye de me le reprendre le steamer là-bas... Essaye de l'arrêter dans sa marche à la falaise.... Hou! Hou! Hou!!! Malheur à vous... Vous êtes déjà parmi les morts!

Et là, tout près, dans cet horizon restreint que crée la nuit, les nuages noirs semblaient rouler à la surface houleuse, léchés par la crête des vagues.

Le patron tourna la tête,la côte avait disparu dans l'obscurité; on entendait seulement le bruit formidable de millions de galets secoués, roulés par les lames de fond et lancés par l'orage, comme un bélier monstrueux jusqu'au milieu des falaises.

Callec, le plus vieux des matelots, comprit le regard de Mathurin:

—Que ça va mal pour nous, pas vrai, patron? cria-t-il de toutes ses forces, cherchant à dominer la tempête.

Mathurin ne répondit pas; ses petits yeux en vrille, embusqués sous des sourcils broussailleux, semblaient vouloir percer l'obscurité. Tout à coup, sa main s'étendit à gauche, les doigts tout grands ouverts, dans un geste de terreur imprévue:

—Doucement..... Les brisants!....

Et comme les quatre bretons ralentissaient le mouvement de leurs rames, dans l'incertitude de ce qu'ils devaient faire, la barque se mit à danser sur la crête des vagues des bonds fantastiques.

Ah! ils étaient bien perdus les *sauveteurs*, et on eût dit que la mer en avait conscience, qu'elle en exhalait sa joie sauvage. Sa grande voix était devenue sifflante, aiguë, ironique; c'était comme des milliers de notes stridentes qui se détachaient sur deux basses profondes: celle des galets à la côte, et celle des vagues sur les récifs:

—Ohé, le Mathurin! Echec et mat partout!

—Choisis ton tombeau. Hou! Hou! Hou!!! Si tu rames, gare les récifs... Ah! tu avais cru pouvoir passer... qu'il y aurait assez d'eau... Parti trop tard, le Mathurin!

Et flic et flac, et de bâbord, et de tribord, et de l'avant à l'arrière; la barque montait, descendait, avec des inclinaisons terribles; et le vent hurlait, et la pluie, une pluie aveuglante, tournoyante, vous remplissant les yeux, arrivait à la rescousse.

—Si tu ne rames pas... gare à la côte... Ecoute les galets le long des falaises... Tout à l'heure je te fracasserai avec eux... ou tout de suite si tu veux?...

Et une vague énorme, passant sous les autres, enlève la barque sur sa crête jusqu'à vingt pieds de hauteur, comme pour leur faire bien savourer une dernière fois le terrible spectacle de l'océan en furie, et, s'écartant subitement sous la poussée du large, la barque retombe, toute droite, au creux des flots. Quand ils remontèrent, le gouvernail était enlevé et le barreur avait disparu. Dans la nuit noire, on entendit un cri d'agonie, on distingua une main crispée au-dessus d'une lame et ce fut tout.

Alors, ils firent tous le signe de la croix, et attendirent simplement ce qui devait venir. Tôt ou tard, elle devait les prendre, la grande tombe des marins, ils le savaient, ayant été marins de père en fils. Il paraît que c'est pour aujourd'hui... alors... à quoi bon lutter?... seulement voilà: là-bas, sur la côte, il y avait les femmes et les enfants qui devaient pleurer. En tout, ça ferait six veuves et dix-huit orphelins...

—Hou! Hou! Hou!...

—Je crois qu'on va y boire, à la grande tasse! fit simplement Mathurin. Tâchez de répondre seulement, et il commença en retirant son chapeau de cuir:

Sainte Anne d'Auray!
Sainte Anne d'Auray!
Sainte Anne d'Auray!
NotreDame des Flots!
Etoile de la mer! etc., etc.,

Et tous, cramponnés aux plats-bords, arrimés aux bancs, les bottes, la vareuse trempée sous l'orage, les mains saignantes, répondaient ensemble:

—Priez pour nous!... Priez pour nous!...

Ils en avaient besoin, les sauveteurs; chaque minute poussait la barque vers un tourbillon fantastique, vers un entonnoir monstrueux, produit au milieu de brisants par l'inégalité des fonds. La mer était partout.

Subitement, une petite lueur d'un rouge de sang monta dans la nuit, brilla quelques secondes et s'éteignit en éparpillant sur les flots toute une nuée d'étincelles. C'était le suprême appel du grand steamer à bout de forces, qui agonisait là-bas, à cent brasses des trois récifs du Morin.

—Tous logés à la même enseigne! fit Mathurin, qui haussa les épaules et cracha dans la mer.

Les quatre rameurs regardaient les flots sans rien dire, avec cette expression particulière, faite d'effroi et de résignation, des gens simples qui vont mourir. La barque, qu'on ne gouvernait plus, se rapprochait de l'entonnoir avec une vitesse fantastique, glissant, comme prise de vertige, vers le centre de la spirale immense où elle venait de s'engager.

—Pas moins, fit Callec, Notre-Dame *devrait* nous donner un coup d'épaule, car enfin, si nous sommes là, c'est par charité...

—Tais-toi, moussaillon de malheur, cria Mathurin, t'as encore le temps de dire dix *Ave* avant de *boire le grand coup, dis-le pour le* salut de ton âme, au lieu de débiter des bêtises...

A ce moment, il se fit un grand silence, terrible infiniment; l'eau tournait, noire et sinistre, jusqu'à un petit point blanc, un remous d'écume qu'on apercevait à cinquante brasses: c'était le haut de l'entonnoir, la fin de l'épreuve, le saut dans l'infini.

—Je crois que ça va y être! fit simplement un matelot.

—Sais pas, répondit Mathurin.

Puis brusquement, comme sous le coup d'une de ces inspirations que développe parfois dans l'homme l'approche d'une grande catastrophe, il se leva, et d'une voix de tonnerre:

—Aux rames tous!... Et doublez par tribord!...

Sans en comprendre la portée, l'ordre fut exécuté, et d'une énergie farouche. Ils ramaient tous, unissant leurs forces pour une tentative suprême. Mais, moins que jamais, le tourbillon ne voulait les lâcher, et la mer, redevenue furieuse, semblait de nouveau hurler autour d'eux

Avec son oeil exercé de vieux pilote, Mathurin avait deviné, à l'approche des brisants, un double courant superposé: l'un contrariant l'autre, et produit par l'inégale profondeur des récifs immergés. La résistance était-elle assez grande, pour qu'en y ajoutant l'effort des rameurs, on puisse briser l'attraction, et sotir du cercle de mort où le flot les avait engagés? Toute la question était là!...

—Du nerf!... Allons!... Du nerf! criait-il dans la tempête...

Et chaque homme, les bras raidis, le torse lavé par la pluie, tirait... tirait dur à casser les rames!... Puis, tout à coup, un choc; et la barque, soulevant son avant, glissa, toute droite, sur un roc plat immergé à peine de dix centimètres, se pencha un instant à droite et à gauche, comme incertaine du côté où elle tomberait, et, finalement, se renversa, éventrée, par tribord.

Pêle-mêle, tous se relevèrent, bousculés par le choc et par le vent, avec de l'eau jusqu'à mi-jambe.

—Doit être 11 heures, murmura Mathurin cramponné à l'épave, la mer ne montera plus.... Sommes sauvés!

Et, simplement, il souleva son chapeau de cuir, et fit un grand signe de croix, ce que tous imitèrent. Et ils se serrèrent la main sans rien dire.

—Hou! Hou!! Hou!!!

La mer, furieuse de les voir échappés, semblait, du bout de l'horizon, accourir à la rescousse.

—Ah! Mathurin ne le fais pas trop vite ton signe de croix!...

Et des vagues énormes, et des paquets d'eau passaient, soulevant la barque renversée, se ruant à l'assaut de ces cinq malheureux,

Saskatchewan, et Nous en avons obtenu des concessions avantageuses.

Nous pouvons donc Nous présenter devant vous avec le sentiment du devoir accompli! Nous vous avons donné l'exemple de l'indépendance de la politique humaine, et Nous avons le droit de vous demander de vous unir, de vous solidariser, de vous organiser en dehors des partis politiques, tout en leur conservant votre allégéance si vous savez la subordonner à votre conscience catholique.

Il s'agit de réclamer les droits des Catholiques selon la Constitution de notre pays si nous ne sommes pas des parias. Nous ne demandons aucun privilège, nous réclamons seulement nos droits. A cette fin il faut mettre nos devoirs de catholiques au-dessus des intérêts personnels et des intérêts de partis.

Il est inutile d'invoquer la Constitution du pays et le célèbre *fair play Britannique*, si nous ne faisons pas sentir notre influnce dans la vie publique.

V—LA FEDERATION DES CATHOLIQUES DU MANITOBA.

Nous voulons donc, et Nous approuvons hautement la *Fédération des Catholiques du Manitoba*, déjà commencée l'an dernier et dont le Comité, composé de laïques et de prêtres, a fait un travail si sérieux et si désintéressé, si habile et si utile depuis quelques mois, quoique puissent en dire ceux que la politique aveugle.

Il ne faut pas s'émouvoir si quelques individus veulent mêler la politique à cette oeuvre essentiellement catholique et tout à fait en dehors des partis politiques. Nous ne tolèrerons pas qu'elle devienne un engin de guerre contre un parti politique quelconque, et encore moins contre le parti qui nous a rendu des services appréciables au Manitoba, tout comme un autre parti politique l'a fait dans la Saskatchewan. Nous espérons que la *Fédération* agira toujours fermement et avec prudence, afin d'unir nos Catholiques dans une commune pensée de justes revendications de nos droits, surtout de nos droits scolaires.

Nous serions les derniers des hommes et des catholiques et nous serions indignes du beau titre de citoyens britanniques si nous négligions de nous organiser, comme tant d'autres le font ostensiblement dans ce pays libre, pour protéger ce qui nous doit être plus cher que la vie, les droits de l'Eglise, l'âme des petits enfants.

Les Catholiques de Winnipeg et de Brandon sont désappointés de se voir refuser des demandes si justes et si modérées alors qu'ils ont droit à des écoles publiques Catholiques d'Ontario et même de Québec; mais ils ne sont pas découragés. La question des écoles du Manitoba est plus vivante que jamais! Ils ont confiance dans volontiers à faire des sacrifices roisses pauvres de Winnipeg. Loin de fermer nos écoles, nous les agrandirons le coeur plein d'espérance; car le droit et la vérité ne meurent pas et finissent toujours par triompher dans les pays de liberté conquis ou à conquérir.

Le point capital, en ce moment, est l'union loyale, sincère et persévérante des Catholiques dans le libre exercice de leurs droits publiques.

Un peuple libre et fier qui lutte doit finir par triompher. La foi nous commande d'espérer, et les institutions britanniques de notre pays nous en font aussi un devoir.

Il appartiendra à la prochaine assemblée générale de la *Fédération* de régler ce qui devra être fait à l'avenir, d'abord, pour éclairer l'opinion publique par la presse catholique. Il s'agit pour chaque Catholique de bien comprendre le devoir du moment et de se rendre compte des moyens d'action à employer.

Nous voulons la paix assurément; mais pour nous, hommes fièrement libres, Catholiques convaincus, il ne peut y avoir de paix que dans la justice! Les réparations partielles ne sont que des à compte.

Nous ne pouvons nous déclarer satisfaits que dans la pleine reconnaissance de nos droits. Si nous sommes disposés à obéir aux dirctions du Pontife suprême, du Grand Voyant en Israël, nous ne serons jamais forcés de passer sous les fourches caudines, en nous liant, à l'avance, à ce qui répugne à l'honneur et à la conscience.

Nous n'accepterons donc jamais ni l'école neutre, ni l'université neutre, ni l'obligation d'envoyer nos enfants à l'école neutre. Nous apprécions et nous apprécierons toujours les preuves de bonne volonté des Gouvernants et nous nous en souviendrons; mais Nous ne voulons nous lier, nous inféoder à aucun parti politique au point de le servir, même s'il nous opprime ou nous menace ou nous abandonne.

Nous espérons donc que les Catholiques de Notre diocèse comniront franchement pour amener prendront leur devoir et quils s'unos Gouvernants à nous rendre justice, en aidant au besoin, de leur bonne volonté quand ils sont sincères: mais qu'ils gardent toujours une réelle indépendance.

Nous comprenons toutes les difficultés que comporte cette nouvelle orientation dees forces catholiques; mais Nous avons pleine confiance que Nous trouverons, dans chaque comté, chaque paroisse, chaque colonie, des hommes de bonne volonté pour organiser l'action catholique.

Et comme Nous devons compter avant tout sur le secours du ciel, Nous demandons que l'oraison de *mandato* soit désormais, la 13e des oraisons diverses, *Pro quacumque tribulatione*, et au salut du Très Saint Sacrement, on récitera un *Pater* et un *Ave* après les premières oraisons, et Nous espérons que l'on se conformera dans toutes les églises, dans les villes comme dans les campagnes, à ces prescriptions: ce dont Nous Nous assurerons durant la visite pastorale.

Veuillez croire, Nos Très chers Frères, à Notre entier dévouement et recevez une bénédiction de lumière et de force afin de bien comprendre et de bien accomplir le devoir important de l'heure présente.

Sera le présent mandement lu au prône des messes paroissiales, dans les chapelles où se fait l'office public et au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Boniface, sous Notre seing et sceau et le contre seing de Notre chancelier ce 13 avril mil neuf cent treize, en la fête de la solennité de S. Joseph.

†*Adélard, o.m.i.*,
Arch. de Saint-Boniface.

Par mandement de Monseigneur l'Archevêque.

J.-H. Prud'homme, ptre,
Chancelier.

EN PROVINCE

WILLOW BUNCH.

Willow Bunch, Sask., 11 mai—Les Canadiens-Français et les Métis du district de Willow Bunch sont bien contents d'apprendre qu'un nouveau journal français imprimé à Winnipeg va protéger nos intérêts canadiens et français dans l'Ouest. Le Rev. Père Bour, o.m.i. de Régina a chanté la grand'messe ici le troisième dimanche après Pâques. Dans son sermon le Rév. Père nous parla de la nécessité de la bonne presse nous invitant à souscrire au nouveau journal *La Liberté*.

L'histoire de Willow Bunch date de l'année 1871. Des Métis quittant Fort Garry, Qu'Appelle et Batoche se dirigèrent vers le sud, "pour ne plus voir les soldats anglais" comme un vieux disait l'autre jour. La première caravane vit un haut plateau au sud. Convaincue qu'il y avait là un grand lac avec une grande vallée, elle se dirigea vers ce plateau et campa à la place où se trouve aujourd'hui Willow Bunch. Le bon Père St-Germain o.m.i. les suivit bientôt comme premier curé de la place. Monseigneur Taché fit une visite pastorale à Willow Bunch venant en voiture de Qu'Appelle, distance de plus de 100 milles. Il n'y avait alors que des Métis à Willow Bunch.

Aujourd'hui tout est changé, quoique le "Waghorn's Guide" de Winnipeg mentionne Willow Bunch comme "halfbreed settlement"; les Métis ne forment plus la majorité de la paroisse actuelle de Willow Bunch.

Depuis cinq ans les colons Canadiens-Français nous viennent en grand nombre du Manitoba ou de la province-mère de Québec. Le pays est si beau, la terre si bonne qu'on doit regretter qu'on n'ait pas dirigé plus de colons catholiques vers le sud, qui pouvait être une des plus belles colonies catholiques de l'Ouest. L'organisation manquait et les protestants anglais se sont mêlés aux catholiques.

La paroisse de Willow Bunch compte 150 familles françaises. Nous avons une belle église, un beau presbytère, un hopital du Dr. Godin, une grande salle paroissiale de la Saint-Jean-Baptiste et ce qu'il y a de mieux, un bon esprit catholique. Notre cher curé, M. l'Abbé A. Lemieux, a travaillé bien fort depuis les sept ans qu'il est ici, pour diriger des colons Canadiens vers notre district. Malgré de nombreuses difficultés, il a bien réussi. D'autres paroisses vont se former. La mission d'Assiniboia sera la première à être érigée en paroisse. Les Canadiens forment la majorité de la nouvelle place. Une belle église a été construite dans cette nouvelle ville d'Assiniboia, qui n'existe que depuis cinq mois et compte déjà 600 habitants. M. l'Abbé A. Faucher, vicaire de Willow Bunch, a béni la nouvelle église le 6 avril. On croit que c'est lui qui sera le premier curé.

Il est à désirer que de bons colons catholiques se dirigent dans le district trop inconnu de Willow Bunch où on respire une atmosphère catholique et française depuis 40 ans.

SAINTE-ANNE DES CHENES.

Sainte-Anne-des-Chênes, Man. 8 mai, 1913.

Les paroissiens de Sainte-Anne ont appris avec regret la mort du Révérend Père Grenier, s.j., décédé au Sault-au-Récollet, dimanche (le 4 mai dernier). Toute sa vie, il avait pratiqué une grande dévotion envers la grande Thaumaturge, patronn de notre paroisse. Durant son séjour au Manitoba, il s'intéressa vivement et avec succès à l'épanouissement de la dévotion envers cette grande Sainte. Son coeur de patriote et d'apôtre d'accord avec son ami intime, le digne curé Giroux, de vive et regrettée mémoire, voulait faire de notre sanctuaire, un lieu de pélèrinage provincial où la population canadienne-française du Manitoba viendrait tout comme de celle de Québec à Sainte-Anne de Beaupré, rendre ses hommages et faire ses supplications à la digne Patronne du Canada Catholique.

Il ne faisait jamais un voyage dans Québec sans en rapporter quelque chose pour l'ornementation de l'Eglise de Saite-Anne et sans énumérer les secourspécuniaires nombreux qu'il obtint à cette fin, l'orgue et les vases sacrés et les riches ornements de notre Eglise resteront longtemps encore pour rappeler le souvenir de ce noble et généreux bienfaiteur. Il fit don des vases sacrés et des ornements.

Lundi matin une grand'messe a été chantée pour le repos de son âme. Les paroissiens ont manifesté leur reconnaissance et leurs regrets en y assistant nombreux et recueillis.

Après une vie remplie de tant de ferveur et de dévouement, nous répétons avec l'Eglise: Qu'il repose en paix!

* * *

Malgré le vent froid et les gelées blanches qui font croire aux étrangers, notre climat peu hospitalier, les semailles avancent assez rapidement. La terre est bien préparée. L'eau y a séjourné moins longtemps que les années dernières. C'est de bonne augure pour la récolte.

Mais les jardins? Quand seront-ils fleuris Hélas!

* * *

Monsieur Willie Lane, échevin de Saint-Boniface est depuis le 1er mai citoyen de Sainte-Anne. Il a fait l'acquisition de la propriété de M. Eugène Dubuc. Nous espérons que son expérience des affaires contribuera au progrès de notre paroisse.

Nous avons aussi fait l'acquition d'un boulanger, M. Dufresne. Aux nouveaux arrivés, bienvenue et succès!

Ceux qui désirent avoir une license dans Sainte-Anne pour alléger la bourse de nos braves gens en leur faisant prendre l'esprit de culbute, considérant que c'est un véritable progrès que de voir tibuter ceux qui succombent à la tentation, s'adressent de nouveau à la Commissions des Licences.

* * *

Nous espérons fermement que la Commission continuera de nous rendre justice comme elle l'a fait il y a quelque temps.

Rien de plus sûr pour le progrès et la paix dans une paroisse que la disparition complète des bouteilles à goulots effilés et des flacons à larges épaules.

Correspondant.

SAINT-NORBERT.

Lundi, le 5 mai, M. Emile Délisle a épousé Melle Clémentine-Irène, l'ainée des filles de M. et Mme E.-L. Joyal.

M. l'abbé Cloutier a béni cette union.

SAINT-CHARLES.

Saint-Charles, Manitoba, 5 mai.—Le premier mai Mgr Langevin a confirmé, en cette paroisse, un certain nombre d'enfants dont plusieurs avaient fait leur première communion le matin même dans l'Eglise paroissiale.

Le soir, les élèves du couvent ont donné une charmante soirée dramatique.

Les élèves ont joué un drame intitulé "Myriam".

Deux adresses furent lues à Mgr Langevin, la première, en français, par Melle Amanda Bleau, la seconde, en anglais, par Melle Dorothy Jeffrey.

Mgr Langevin y répondit en célébrant les mérites de l'école catholique et en établissant un parallèle entre l'éducation qu'on y donne et celle qu'on reçoit dans les écoles neutres.

Outre le révérend Père Gendreau, o.m.i., curé de Saint-Charles, le Père Morice o.m.i. de Winnipeg, M.M. les abbés Béliveau, Joubert, Prud'homme, Lamy et le PèreCaron o.m.i. de Saint-Boniface accompagnaient Mgr l'Archevêque.

Un grand nombre de personnes de Winnipeg et de Saint-Boniface ont assisté à cette séance.

AVIS.

Au bord d'une rivière.

"Avis:Il est interdit de se baigner à cet endroit quand le présent écriteau est recouvert par l'eau."

Un peu plus loin, autre pancarte:

"Défense aux bestiaux non accompagnés de passer sur ce pont.

Homme d'affaire.—Ouvrez la fenêtre, garçon, j'étouffe. s'écrie un client qui a diné dans un restaurant de Paris.

"Fermez-la, j'ai froid," répond un nouvel arrivant.

Le garçon hésite. Le propriétaire règle immédiatement le différend.

"Obéissez au client qui n'a pas encore diné" dit-il.

Evidemment.—Le professeur.—"Qu'est-ce que le vide?

L'élève.—Je l'ai en tête mais je ne puis le dire.

qui, à genoux sur le roc glissant, se cramponnant les uns aux autres, semblent lui demander grâce, grâce pour eux, et pour les petits enfants aux bras des mères, qui pleurent là-bas sur la falaise…

A ce moment, entre deux nuages noirs, la lune apparut à moitié au milieu du ciel démonté, et, tout vieux marins qu'ils étaient, les cinq Bretons poussèrent un cri d'épouvante à la vue du drame dont elle venait éclairer la fin.

Le steamer qu'ils avaient voulu sauver courait droit aux récifs du Morin avec la rapidité d'une flèche. De loin, on voyait poindre, au milieu de l'écume toute allait aborder. C'était ce que, dans le pays, on appelait les trois tombes du Morin, trois pierres énormes, à demi cintrées, qui émergeaient du flot, même à marée haute, comme trois pierres haute et grandes, la place n'aurait pas été assez large pour y graver le nom de tous les malheureux qui s'y étaient perdus, et, dans le pays, on disait qu'aux marés, d'équinoxe les âmes revenaient là, plus nombreuses encore et plus effrayantes qu'à la baie des Trépassés, et que les sifflements étranges, qui se dégageaient en notes aigües sur la grande voix des flots, n'étaient autre chose que leurs supplications demandant des prières.

La liste des sinistrés allait augment, car le steamer qui courait à la côte était magnifique. Par quel mystère était-il dans ces parages? Quelle avarie, dans sa machine ou sa voilure, l'avait obligé à fuir devant l'orage et à se jeter aux brisants? A quel avait-il de passagers? Autant de questions qui devaient se poser partout, à la côte et sur l'écueil, pendant que le dernier acte du drame allait se conclure.

De leur rocher, les cinq hommes du bateau de sauvetage suivaient, épouvantés et palpitants, toutes les péripéties de la lutte lorsque, doucement, la lune disparut derrière un nuage, et ce fut dans la nuit noire que tout se termina.

Ils entendirent un craquement sourd, suivi d'une explosion, la chaudière probablement qui éclatait; puis, pendant quelques secondes, des cris affreux, à donner le frisson aux vivants, et ce fut tout… le silence sembla retomber sur les flots.

La mer, sa vengeance satisfaite, sa proie conquise, se retira lentement, menaçante encore, avec de brusques retours, de grosses lames…

Le matin, on aperçut de la côte les cinq sauveteurs, à demi morts de fatigue et de froid. Une barque se détacha et vint les prendre, et ce fut à genoux, les bras en croix, les larmes aux yeux et la prière aux lèvres, que les cinq femmes reçurent leurs hommes.. Une autre, celle du barreur, était debout au pied du grand Calvaire qui domine l'océan, regardant la mer sans rien dire, mais avec de grands yeux de folle et le poing tendu…, la mer qui avait volé son coeur!

CHAPITRE II.

Le ciel gris… gris jusqu'au bout de l'horizon, d'une teinte mélancolique à faire pleurer.

La mer, d'un vert sombre, d'un quelques épaves pleines d'algues gluantes et de varech.

Sur les flots, un silence immense, un silence de tombeau.

Anéanti, la tête renversée en arrière, un grand cercle bleuâtre autour des yeux, l'enfant se soutient encore au-dessus de la vague, le haut des bras appuyé sur une vergue… Ses lèvres sont blanches comme celles d'un cadavre, et s'il s'appuie encore sur le débris flottant, c'est que ses bras, crispés au froid, se sont raidis au-dessus du bois protecteur.

Que s'est-il passé?… Par quel hasard providentiel est-il sorti du remous causé par l'engouffrement du steamer?… Comment a-t-il rencontré cette épave secouée comme lui dans la nuit noire?…

Il n'en sait plus rien, un cercle de fer étreint sa pauvre tête, ses tempes battent atrocement, il semble qu'un voile est tiré devant ses yeux, et sa bouche, pleine d'eau de mer, est tellement crispée, qu'une barque passerait à quelques brasses de lui qu'il ne pourrait pas faire un signe, pas pousser un cri.

Ainsi donc, il va falloir mourir… mourir… à onze ans… tout seul… loin desa mère…. Oh! l'horrible chose!

Et, dans sa pauvre tête endolorie, les images terrifiantes arrivent lentement, les unes après les autres, lui représentant en détail la scène atroce qui va se passer.

Dans une heure peut-être ses alors?… Il eut beau fermer les yeux; dans son imagination surexitée, il vit tout: sa descente à pic à des profondeurs horribles, dans ces abimes liquides qui clapotent sous ses pieds… de l'eau plein les poumons…, les doigts crispés…, la bouche demandant un peu d'air pour l'amour du bon Dieu…, tout son petit corps secoué par des soffrances qu'il ne connaît pas encore…, et puis les convulsions de l'étouffement suprême… Non! plutôt tout.. que cela… Et, dans un effort désespéré, il se raidit sur sa vergue et cria… cria désespérément vers la côte…

Mais dans l'immensité silencieuse, il n'entendit aucune réponse… rien que le bruit monotone du flot contre le flot, et, quand il leva la tête vers le ciel, il vit là-haut, planant droit au-dessus de lui, tout un groupe d'oiseaux de mer qui le regardaient fixement d'un oeil avide…

Le pauvre petit n'avait pas pensé à cela… à ce raffinement de la mort qui arrivait; il ferma les yeux, secoué par un frisson d'horreur et pleura en s'écriant:

—Maman… Oh! maman!

CHAPITRE III.

Le Goasnec, le 20 septembre, à 10 heures du matin… parce [qu'il pleut.

Ma chère petite Got,

Tu vois, je ne *la* fais pas à l'héroïsme. Tu as bien lu: *parce qu'il pleut!* car, s'il ne pleuvait pas, je serais là, tout près, sur la grève, avec Blanche, à courir pieds nus aux crevettes… Tu ne peux pas te figurer le plaisir que j'éprouve à sentir la fraîcheur du sable mouillé. Depuis deux mois que je tincts de *va-nu-pieds* tout à fait caractérisés. Je ne mets pas mes bottines que pour les repas, et le reste du temps je les abandonne à leur malheureux sort… tant et si bien, que mon grave époux les a trouvées hier sur la cheminée.. en guise de garniture!…

Si tu l'avais vu venir, mon notaire de mari, et me faire des remontrances graves!… graves!!! Il était en redingote noire, et une de mes bottines dans chaque main; c'était d'un comique tellement irrésistible, que, ma foi, je l'ai embrassé pour toute réponse, et avec un brio si extraordinaire, que son éloquence en a été complètement abasourdie. Pauvre Sylvestre!…

D'ailleurs, c'était la faute à Catu. Elle est complètement dépaysée, Catu. A notre retour à Noyon, tu ne la reconnaîtras plus.

Tout cela, c'est pour te dire qu'il pleut, et que nous sommes que faire dans un gîte… à moins que l'on ne songe?… Et quand on songe, ce ne peut être d'abord qu'à la plus aimée, la plus chérie des Got, c'est-à-dire toi.

C'est-y tourné ça? Dis donc qu'on n'a pas de littérature à *Le Goacnec?* — prononce *Le Gôbbassnecktt*… Catu y a renoncé; quant à Blanche, elle vous a une manière d'écorchrr ce nom-là!…

Bref, je t'écris… —comme d'ailleurs tu peux le constater— et je t'annonce la plus étonnante, renversante, joyeuse des nouvelles!… Devine?… ou plutôt, j'ai pitié de toi, n'essaye même pas. Tu sais à quel point j'ai toujours désiré un petit frère pour Blanche. Le bon Dieu ne paraissait pas vouloir. Eh bien!… j'en ai un… un de onze ans… aussi beau que le jour, et songe, quelle économie!…. tout élevé, d'une éducation parfaite… et des manières si mignonnes que, tout de suite, Blanche l'a mis dans son coeur au rang de Tom, qui, tu sais, tient toujours chez elle le "record" de l'affection.

Que dis-tu de tout cela, ma pauvre Got? D'ici je vois tes grands yeux étonnés… Un fils de onze ans!… Mais où diable a-t-elle pu le trouver?

Où je l'ai trouvé?

Mais au milieu des crabes, des crevettes, du sable doré…. ou plutôt ce n'est pas moi qui l'ai trouvé, c'est Blanche, toujours Blanche, qui a joué dans toute cette histoire un rôle étonnant:

—Ah! tu ne veux pas me donner un petit frère, eh bien! tu vas voir, moi!… et quand je me mêle de quelque chose… suffit!…

Bref, voici la chose très sérieusement. L'autre nuit, un steamer magnifiqe s'est perdu corps et biens sur les trois écueils du Morin… tu sais, les trois écueils en pierre de tombe dont je t'ai parlé? la scène: une mer démontée, de l'eau à plein temps, une marée comme on n'en vit jamais, le bateau de sauvetage partant malgré les larmes et les cris de toutes les femmes de pêcheurs… Il n'est revenu que le lendemain, et dans quel état! avec un homme en moins… Si tu avais vu sa veuve montrant le poing à l'Océan…. c'était affreusement triste!

Le soir de ce jour fut superbe; c'est bien la mer avec ses caprices, changeant d'aspect toutes les heures et recommençant à sourire quand les naufragés finissent de mourir.

Je travaillais sur la plage avec Blanche jouait à vingt mètres, la mer était tout à fait retirée, et ma petite fille cherchait des crabes avec Tom, qui leur en veut particulièrement depuis qu'il s'est fait pincer la patte par eux, l'année dernière.

Subitement, Blanche revient me dire que *Tom y avait trouvé un tomme…: que le tomme y était dans table avec du table dans les tieux!*

Ce qui veut dire:

..*Tom avait trouvé un homme que l'homme était dans le sable, et qu'il avait du sable dans les yeux.*

Mais je pensais à autre chose et je l'envoyai promener… avec son homme!

Pourtant, au bout de cinq minutes, leur manège m'intrigua. Tom aboyait drôlement, et Blanche, à genoux dans l'eau, avait l'air de tirer quelque chose d'énorme pour elle.

Sans savoir pourquoi, je fus tout à coup inquiète, et, gardant mon ouvrage à la main, je me levai pour aller les rejoindre.

A suivre au prochain numéro.

Langue Française

Edmonton, 12.—La deuxième convention annuelle de la Société de Langue Française d'Alberta aura lieu en cette ville les 10, 11 et 12 juin prochain. Le comité central pousse activement les travaux d'organisation.

Ce sera une grande manifestation. On prévoit un succès qui dépassera celui de l'an dernier.

Des invitations spéciales ont été envoyées à Mgr Mathieu évêque de Régina et à M. Henri Bourassa, directeur du "Devoir". On espère qu'ils pourront assister à la convention et qu'ils adresseront la parole en séance publique.

Il y aura un représentant du comité permanent du Parler Français de Québec.

PROGRAMME.

Mardi, 10 juin, 1913, à 8 h. p.m.
Ouverture officielle de la Convention.
Orchestre.

—Discours par le président de la société du Parler Fran*ais d'Alberta.
—Appel nominal des délégués.
—Rapports des secrétaires et du trésorier.
—Rapports des cercles locaux.
—Election des membres du comité central pour l'année 1913-1914.
—Installation des nouveaux dignitaires.
—Allocution du nouvau président.
—Discours par un visiteur.

CONCERT.

MERCREDI, 11 JUIN 1913.

—à 10 h. du matin, Messe Pontificale et sermon à l'église St-Joachim.
—à 2 h. 30, réunion générale des délégués pour la discussion des questions de colonisation.
—à 8 h. du soir, réunion générale.
—Orchestre.
—Discours par l'un des directeurs de la société de colonisation.
—Discours sur la Langue Française par un visiteur.
—Discours sur l'Instruction Publique et l'organisation.

CONCERT.

JEUDI, 12 JUIN, 1913.

—à 10 h. du matin,, réunion des délégués pour discuter les questions de la langue et de l'organisation.
—à 2 h. réunion des délégués pour discuter la question de l'Instruction Publique.
—à 8 h. du soir, assemblée générale.—Orchestre.
Réception des dames.
—Discours par un visiteur.
—Discours: "L'oeuvre de la Société du Parler Français."

CONCERT.

Clôture de la Convention.

L'assemblée générale annuelle des membres de la société du Parler Français d'Alberta—préparatoire à la convention,—aura lieu le 16 mai.

Cette assemblée réunira à Edmonton les délégués de tous les comités locaux de la province. Ces comités sont au nombre de trente-cinq.

Succes des Notres

M. le docteur Donat Collin, de Saint-Boniface, a été admis à la pratique de la médecine au Manitoba après avoir subi de brillants examens.

M. Albert Auger, ancien élève du collège de Saint-Boniface, a été reçu ingénieur-civil, avec grande distinction.

A l'un et à l'autre *La Liberté* offre ses plus sincères félicitations.

Mademoiselle Christine-Marguerite Beauchamp de l'Académie Sainte-Marie a obtenu avec une grande distinction le titre de bachelier-ès-arts.

Mgr Mathieu

Mgr Mathieu, évêque de Régina, était de passage mercredi dernier à Saint-Boniface, en route pour Québec où l'on célèbrera les 3, 4 et 5 juin le vingt-cinquième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Bégin, archevêque de Québec.

Mgr Mathieu a donné l'instruction aux Exercices du Mois de Marie, mercredi soir.

Il est reparti pour Québec jeudi matin.

Son secrétaire, M. l'abbé Marois l'accompagne.

Pourquoi, de ceux qui manquent de linge, dit-on qu'ils sont dans de beaux draps?

Pourquoi dit-on d'un homme qui n'a pas de pain à manger qu'il est dans le pétrin?

M. Henri Bourassa

M. Henri Bourassa, directeur du "Devoir", Montréal, viendra dans l'Ouest au commencement de juin.

Il est l'invité de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg et de la Convention des Canadiens français d'Alberta à Edmonton, le 10 juin.

Il parlera à l'une des séances de la Convention d'Edmonton.

Le 24 juin au soir, il se fera entendre à Winnipeg. Il sera le principal orateur à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste.

M. Bourassa vient étudier la situation politique des provinces de l'Ouest et visiter quelques centres canadiens français.

Il donnera des conférences à Calgary, à Régina, à Saskatoon et autres villes. A son retour il parlera à Fort-William, au Sault Sainte-Marie, à Sudburk et dans plusieurs villes de l'Ouest ontarien.

M. Bourassa sera probablement accompagné de M. Georges Pelletier, courriériste parlementaire du "Devoir" à Ottawa.

Nouveau Collège

Montréal, 12.—Dans quelques semaines on commencera la construction d'un des plus grands collèges classiques de l'Amérique: le collège des Jésuites au Boulevard Saint-Marie, quartier Mont Royal.

L'édifice aura 800 pieds de façade, boulevard Sainte-Marie et sera à quatre étages. Sept ailes, à part le centre, d'environ 300 pieds de long par 64 pieds de large, seront construits et feront corps avec la principale construction. Le tout, sera à l'épreuve du feu. L'ensemble sera le style gothique et coûtera, une fois terminé, plus de $2,000,000.

Dans St-Boniface

La nomination des candidats à l'élection partielle de Saint-Boniface, nécessitée par l'entrée de M. Jos. Bernier dans le cabinet Roblin aura lieu le 21 mai et la votation, s'il y a lutte, le 28 mai. M. J.-B. Leclerc a été nommé officier rapporteur.

La révision des listes électorales dans Saint-Boniface a eu lieu vendredi dernier, à l'Hotel de Ville de Saint-Boniface. M. le juge Prud'homme présidait. Il y avait en tout vingt deux objections.

Importante Visite

Le frère Angélique, assistant-général de l'ordre Les Petits Frères de Marie, accompagné du frère Ptolémée, provincial de la province de New-York, a rendu visite aux frères qui ont la direction des classes préparatoires et commerciales au collège de Saint-Boniface.

Le frère Angélique naquit en France. Il enseigna vingt ans aux Etats-Unis. Il demeure maintenant à Grugliasco, Italie, où se trouve la maison-mère de l'ordre.

Le frère Ptolémée demeure à New York.

Après leur visite au collège de Saint-Boniface les frères visiteurs sont partis pour Saint-Norbert où leur ordre a une maison sous la direction du frère Charles.

Mgr Langevin les a invité à visiter plusieurs autres paroisses dans le but d'y ouvrir des écoles ou des académies.

Ils ont aussi reçu des invitations de visiter les diocèses de Régina et de Prince-Albert.

C'est la seconde visite de l'assistant-général et du provincial de la province de New-York dans l'Ouest canadien. Ils sont émerveillés du rapide développement de ce pays.

L'ordre Les Petits Frères de Marie a été fondée en 1817 dans le diocèse de Lyon par le vénérable Bénoit Champagnat. Il a progressé très rapidement et compte maintenant 10,000 membres. L'ordre comprend vingt provinces qui couvrent le monde entier. Ils sont très nombreux en Australie, en Angleterre et en Afrique du Sud. C'est un ordre essentiellement enseignant et qui a fait une spécialité des écoles paroissiales, des collèges commerciaux et des écoles secondaires. L'Académie Sainte-Anne de New York qui est sous leur direction prépare ses élèves aux cours de l'université Columbia.

Le supérieur-général de l'ordre est le frère Stratonic qui réside à Grugliasco en Italie. Le pape Léon XIII a apporuvé l'ordre et ses constitutions en 1903.

Nouvel Explosif

Paris, 29 avril.—Le professeur du collège de France Arsène d'Arsonval a découvert un nouvel explosif qu'on dit être dix fois plus puissant que la hynamite.

L'explosif est constitué de noir de fumée en combinaison avec un gaz liquéfié.

Des expériences dans des carrières, près de Paris, ont donné des résultats étonnants.

Election

Les Chasseurs de Saint-Boniface' Ltée. ont élu leurs officiers et directeurs pour l'année 1913. Le conseil suivant a été choisi: Président, C.-A. Lambert M.D., premier vice-président, M. R. Stanners; second vice-président, M. Emmanuel Couture; trésorier, M. G. Trudeau; secrétaire, M. J. Mondor; directeurs, MM. J.-C. Marcoux, H. Cusson, J.-A. Charette et J. Dujardin.

ESPRIT FRANCAIS.

On prête un joli mot au Père Janvier, le prédicateur du Carême qui attire chaque dimanche les foules à Notre-Dame, à Paris.

L'autre jour, comme il regagnait son domicile par l'une des petites rues voisines de la cathédrale, il se trouve face à face, sur l'étroit rtottoir, avec un ouvrier à moitié ivre.

—Je ne me dérange pas pour un rien du tout! lui cria le pochard en se plantant devant lui.

—Ce n'est pas comme moi, répondit le Père Janvier avec un bon sourire.

Et il s'écarta.

RESURRECTION.

L'hiver est long, le printemps lent à venir, mais, quand il éclate, quelle fête subite et superbe! On est encore dans les jours mornes; le ciel gris laisse à peine entrevoir le bleu de la saison chaude; l'herbe des prés est verte, mais rare; quelques bourgeons s'ouvrent sur les ronces; l'aubépine ni l'épine noir n'en ont encore. Les arbres de haute tige balancent au vent leurs rameaux maigres et les vieux nids des printemps passés. Rien ne s'élance, rien ne grandit, rien ne s'épanouit; le signal n'est pas donné, la sève qui bouillonne dans la terre attend l'heure de rompre ses digues. Tout à coup, au milieu d'une journée pluvieuse, un souffle passe. Il est tiède, imprégné d'un parfum subtil. D'où vient-il? quels rayons l'ont chauffé? Sur quelles fleurs s'est-il embaumé? Ne cherchez pas. C'est la permission d'éclore donné à l'herbe, aux fleurs, aux arbres; c'est le messager qui parcourt la terre, tout ce qui a de vie tressaille sur la route. Le ciel peut rester gris, la tempête siffler encore, la gelée du matin retarder l'effort: la résurrection est commencée. De ce moment, les premiers bourgeons éclatent, les autres se forment, rougissent. On voit des brins de paille dans le bec des moineaux. Une abeille vole: c'est qu'une fleur s'est ouverte. Attendez quelques jours encore, et la parure nouvelle de la terre sera complète, et tout verdira, et tout fleurira, et tout chantera.

Réné Bazin.

LA BOUFFARDE.

O vous! qui la fumez si volontiers, savez-vous d'où lui vient son nom?

Il est glorieux et en voici la preuve:

Un caporal de l'armée impériale s'appelait Bouffard. A la bataille de Friedland, il eut les deux bras emportés. Le lendemain, un de ses camarades trouva sur le champ de bataille un bras détaché du tronc et affreusement raidi.

—Je le reconnais, s'écria-t-il, c'est le bras de Bouffard: la main tient encore sa pipe si bien culottée!

Cette pipe, qui devint la propriété de la compagnie, fut sur-le-champ baptisée "bouffarde".

Il y a bien des pipes qui n'ont pas vu le feu de la même manière.

ROI COURAGEUX.

L'attentat anarchiste qui vient d'être commis contre le roi d'Espagne rappelle un épisode caractéristique pour le courage du souverain espagnol, dont le seul témoin oculaire a été un grand industriel barcelonais.

Au cours d'un séjour à Barcelone, Alphonse XIII apprit la présence, dans une fabrique des environs, d'un anarchiste qui se vantait ouvertement qu'on entendrait parler de lui. Sans prévenir personne, le roi, accompagné seulement de l'industriel qui l'avait prévenu, se rendit un matin, en automobile, à la fabrique, se fit désigner l'endroit où travaillait l'ouvrier anarchiste et marcha tout droit vers lui. L'ouvrier ne fut pas peu interloqué en voyant le souverain qui, sans escorte et sans moyen de défense, se présentait devant lui et, le sourire aux lèvres, lui offrit une cigarette, le questionna au sujet de son travail, lui demanda s'il avait encore sa mère, s'il était marié et s'il avait des enfants.

—Je n'ai plus ma mère, déclara l'anarchiste, mais j'ai une femme que j'ai épousée récemment.

Dans ce cas, Miguel, reprit le roi, en retirant une rose de la boutonnière de son veston, prenez cette fleur et donnez-la à votre femme. Seulement, dites-lui, je vous prie, que c'est le roi qui la lui envoie.

Et le jeune monarque s'éloigna, tandis que l'anarchiste, muet d'ahurissement et d'admiration, le regardait partir, tenant une rose dans la main.

Victoire Conservatrice

L'élection partielle dans le comté de Gimli s'est terminée lundi le 12 par la victoire du candidat conservateur M. E.-L. Taylor, avocat de Winnipeg.

A l'exception d'un bureau de votation, M. Taylor a obtenu partout de substancielles majorités. C'est dans les centres ruraux qu'il remporte ses meilleurs succès.

Les libéraux ont obtenu de bons résultats dans Gimli, Vidir, Icelandic River et Arborg.

Sa majorité atteint 800.

Colons Français

Un parti de deux cents colons canadiens-français, sous la direction du R. P. Giroux, missionnaire colonisateur, est passé à Winnipeg, jeudi soir dernier, en route pour le district de la Rivière à la Paix. Ils viennent de la province de Québec et voyagent par un train spécial du Canadien-Nord. Ils se rendront jusqu'à Athabaska Landing et de là par bateau se dirigeront vers Grouard et autres parties de ce district. C'est le second contingent de colons amené par le R. P. Giroux. Il travaille activement au développement de la Rivière à la Paix où, dit-il, il y a beaucoup à faire. Dès que ce parti de colons sera fixé, le R. P. Giroux retournera dans l'Est d'où il reviendra à la tête d'un second parti de colons dans deux mois.

* * *

Boston, Mass. 14.—Whittinsville, une petite villep rospère à trente milles de cette ville, se dépeuple rapidement. Aujourd'hui et hier près de trois cents Canadiens-français, anciens habitants de la province de Québec, l'ont quitté pour se rendre à Edmonton, Alberta. Un autre contingent partira cet été.

De nombreux Canadiens-français quittent leur emploi dans les filatures.

On s'inquiète vivement du mouvement d'immigration des Canadiens-français, des Etats-Unis, vers l'Ouest Canadien.

Des agents du gouvernement canadien font une active propagande dans les centres canadiens pour induire les Canadiens-français à retourner au Canada.

Compte - Rendu

L'impression du compte-rendu du Congrès du Parler Français à Québec l'an dernier est presque terminée, déclare M. Adjutor Rivard dans une circulaire officielle. Les derniers "bon à tirer" ont été donnés et il n'y a plus qu'une couple de cahiers à tirer. Le brochage ne prendra que peu de temps et dès que quelques exemplaires seront prêts on en commencera la distribution.

On annoncera dans les journaux comment se fera cette distribution aux membres donateurs, bienfaiteurs et titulaires.

Ce volume ne contiendra pas tous les travaux donnés au Congrès. Il faudra publier un second volume.

Le premier volume contiendra tous les discours prononcés dans les séances générales, les rapports des sections et des "Echos du Congrès". Cela forme un livre de près de 700 pages. Le deuxième volume renfermera les Mémoires présentés aux Sections d'étude; l'impression en sera commencée sans retard et on espère pouvoir le distribuer peu de temps après le premier.

De Passage

Le Rév. Père Dozois, o.m.i. provincial de la province de Québec, était de passage en cette ville hier.

Imposante Assemblée

La Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg a tenu une importante assemblée générale, dimanche, le 11, dans la salle paroissiale de la paroisse du Sacré-Coeur.

M. Délorme, avocat, présidait. M. Mackenzie agissait comme secrétaire intérimaire.

Après lecture et adoption des minutes, M. Delorme donna les grandes lignes de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste.

Des invitations ont été envoyées à toutes les associations provinciales, aux associations nationales: françaises,belges et métisses, aux trois juges français et aux trois députés au local, au président de la Fédération Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Olivar Asselin, aux présidents des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de Québec et d'Ottawa, à la Société Saint-Jean-Baptiste d'Edmonton.

PROGRAMME GENERAL.

Lundi, 23, au soir: Banquet au Royal Alexandra. On espère 500 convives de toutes les paroisses. Plusieurs santés seront proposées.

Mardi, 24, à 9.30.—Défilé des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, Saint-Boniface et provinciales et des sociétés nationales de l'église du Sacré-Coeur à la Cathédrale.

A 10.30.—Messe Pontificale.

A 10.30.—Promenade en automobile à travers la ville. Piquenique a Saint-Boniface.

A 8.30 p.m.—Discours patriotiques à l'Auditorium Rink, coin des rues York et Garry.

MERCREDI.

Congrès dans la salle du collège de Saint-Boniface.

Deux séances: 1ère colonisation; 2ème Presse catholique et langue française.

On y émettra deux voeux appuyés de discours.

LE DEFILE.

Le défilé aura lieu par les rues Bannatyne, Isabel, Notre-Dame, Gertie, Cumberland, Hargrave, Portage, Main, Water, Christie, de là à la Cathédrale en passant par les rues Provencher, Aulneau, Cathédrale et Taché.

ORDRE DU DEFILE.

En tête: Maréchal à cheval. Le nom du chef Gagné est suggéré. Deux aides aussi à cheval.

Une escorte de police.

Drapeaux: anglais, français, et du Sacré-Coeur.

Cadets du Sacré-Coeur, de Saint-Boniface avec clairons en tête.

Quatre cavaliers pour voir à l'ordre de la procession.

Cadets du Sacré-Coeur de Winnipeg.

Fanfare de Saint-Boniface.

Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface.

Union des Métis.

Société belge avec fanfare.

Différentes sociétés Saint-Jean-Baptiste provinciales.

Les invités en voiture.

La Société Saint-Jean-Baptiste s'est prononcé en faveur du port de l'insigne ordinaire, petite, aux trois couleurs avec le castor.

Un comité verra à l'achat d'insignes: rubans, aux trois couleurs, avec feuille d'érable. Elles seront vendues au public à un prix minime.

Il y aura des taux spéciaux sur tous les chemins de fer et des tramways ouverts pour accommoder ceux qui viendront de la campagne par les trains du matin et la population de Saint-Boniface.

La Société Saint-Jean-Baptiste a décidé en terminant l'achat de trois colliers pour ses officiers.

POURQUOI?

Pourquoi, afin de mettre de l'argent devant soi, faut-il en mettre de côté?

Pourquoi dit-on, lorsqu'on a quelqu'un à l'oeil, qu'on l'a dans le nez?

Au Sacré-Coeur

Mgr l'Archevêque a visité, dimanche le 11, la paroisse du Sacré-Coeur et y a conféré le sacrement de Confirmation à vingt-et-un enfants.

Mgr l'Archevêque se rendit du presbytère à l'église du Sacré-Coeur précédé de la ligue du Sacré-Coeur, bannière en tête.

La grand'messe fut chantée par le R. P. J. P. Magnan o.m.i. Les RR. PP. Beaudin et Caron o.m.i. assistaient comme diacre et sous diacre.

Mgr était au Trône assisté du R. P. Cahill, o.m.i., provincial des Oblats, et du R. P. Allard o.m.i., vicaire général.

Le choeur de chant de la paroisse rendit le Messe des Grandes Solennités par l'abbé Villatel.

Des soli furent chantés par le R. P. Anzalone o.m.i., le frère Sylvestre, M. Trudeau, M. J. Poitras et M. E. Aubin.

Après la messe Mgr l'Archevêque prononça un émouvant et éloquent sermon sur les sept dons du Saint-Esprit.

Il insista fortement sur la formation de la mentalité catholique et la nécessité d'une foi agissante.

Avant le sermon de Mgr l'Archevêque, M. Colon, au nom de la paroisse, lui avait présenté une adresse.

Mgr a conféré le sacrement de les noms suivent:

Melles Thérèse Vézina, Clémence Pomerleau, Aimée Ménard, Alice Hamel,Eveline Chabot, Dora Lacaille, Irène Brassard, Eléonore Vinette, Maria Batigelli, Giulil Guarino, Dolorata Guarino, M.M. Paul L'Heureux, Velentin Batigelli, Dominic Di Paolo, Arthur Leveillé, Henri St-Pierre, Joseph Sala, Donat Leduc, Joseph Penvidick, Philias Rivard, Lorent Carroll.

La plupart de ces enfants avaient fait leur première communion le dimanche précédent.

M. et Mme Onésime Marquis agissaient comme parrain et marraine.

Nouveau Recteur



R. P. LECOMPTE, S.J.

Depuis le 27 avril dernier le Père Lecompte est le nouveau recteur du collège de Saint-Boniface. Il succède au Père Jean s.j. auquel on vient de confier la charge d'organiser et de gouverner le nouveau collège de Sudbury, désiré depuis si longtemps par nos compatriotes d'Ontario.

Le Père Lecompte est l'un des Jésuites canadiens les mieux connus.

Après de brillantes études chez les Sulpiciens, à Montréal le Père Lecompte entra dans la Compagnie de Jésus en 1876. Il fut pendant plusieurs années maître des novices, puis premier provincial de son ordre au Canada. En 1912 il dut aller aux Etats-Unis rétablir sa santé chancelante. Ses forces revenues lui permettent d'exercer encore des fonctions importantes.

Brillant Succès

Les cadets du Sacré-Coeur de l'Académie Provencher ont obtenu le premier prix du concours entre cadets du Manitoba et non pas seulement de Winnipeg et Saint-Boniface comme le disait un rapport erroné du *Manitoba*.

Ce concours a eu lieu au commencement du mois d'avril et était jugé par un officier du gouvernement.

Outre le premier prix, une bourse de $50, prise à même la bourse Strathcona, échoit à nos vaillants petits cadets.

M. l'abbé Messier, de l'Archevêché, est aumonier de ce corps. Il s'occupe activement de leur instruction militaire.

Nous le félicitons du succès de ses élèves.

La Liberté est heureuse de fournir à ses lecteurs les noms des officiers de l'association des Cadets du Sacré-Coeur et des membres de la compagnie qui a pris part au concours.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION.

W. P. Lévêque, Président.
Charles Senez, Vice-Président.
Jos. Clément, Secrétaire.
Georges Ducharme, Capitaine.
Henri Lévêque, Capitaine.
Armand Schwartz, Capitaine.
Alphonse Doucet, Capitaine.
Saül Leclerc, Capitaine.
Camille Schwartz, Capitaine.
Adélard Savoie, Capitaine.
Amédée Pelletier, Capitaine.
Albert Toupin, Capitaine.



M. L'ABBE MESSIER.

COMPAGNIE NO. 1.

Georges Ducharme, Capitaine.
Henri Lévêque, Lieutenant.
Jos. Clément, Lieutenant.
Henri Deschambeault, Sergent.
Willie Lévêque, Sergent.
Georges Pelissier, Sergent.
Camille Schwartz, Sergent.

SECTION NO. 1.

Sergent: Henri Deschambeault.
Soldats: J. de Ambrosis, Rodolphe Beaucage, Noël Baugard, Alfred Dandurand, Jos. Desautels, Jos. Gagnon, Raymond Milette, John Smith, Alfred Toupin, Saül Leclerc.

SECTION NO. 2.

Sergent: Willie Lévêque.
Soldats: Evariste Gagnon, Stanislas Grégoire, Bernard Lagimodière, Louis Marcil, Wilfrid Paul, Adélard Savoie, Alex Pelletier, Amédée Pelletier, Philippe Dandurand, Francis Doiront, François Collin.

SECTION NO. 3.

Sergent: George Pellisier.
Soldats: Aman Menu, Harry Minton, Gustave Pelletier, Jos. Patry, Raymond Pellan, Leo Pearson, Elie-Louis Savoie, Albert Toupin, A. Doucet.

SECTION NO. 4.

Sergent: Camille Schwartz.
Soldats: Darius Brabant, Antoine Beaucage, Antonio Clément, Napoléon Dupas, Norbert Desrosier, Antoine Legolf, Patrick Starr.

Le Baseball

L'ouverture de la ligue catholique de baseball a eue lieu dimanche après midi à Saint-Boniface.

Quinze cents personnes assistaient.

Cette ligue se compose de six équipes: C. O. F.; de Saint-Boniface, Saint-Edouard, Saint-Ignace, Saint-Joseph, Sacré-Coeur, St. Mary de Winnipeg.

La première partie commença à quatre heures entre le C. O. F. de Saint-Boniface, et le Saint-Edouard, de Winnipeg.

Elle se termina à la sixième reprise alors que le C. O. F. quitta le terrain pour protester contre la partialité de l'arbitre. Le résultat était alors de sept à quatre en faveur du Saint-Edouard.

Le Saint-Ignace qui devait lutter contre le St-Mary n'a pas fait son apparition.

Deux autres parties auront lieu dimanche prochain. Espérons qu'il y aura des arbitres compétents.

Docteur-en-Droit.

L'Universite du Manitoba confère ce titre à M. l'abbé Cherrier.

L'Université du Manitoba vient de conférer à M. l'abbé A. A. Cherrier, curé de la paroisse de l'Immaculée Conception, le titre de docteur-en-droit.

M. l'abbé Cherrier naquit à Laprairie, Québec, le 26 septembre 1884. Il fit ses études élémentaires à Beauharnois et ses études classiques au collège de Sainte-Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne. Mgr Fabre le reçut à la prêtrise en 1874.

Après quelques années de professorat au collège de Sainte-Thérèse, à l'appel de Mgr Taché il vint au Manitoba.

Dès son arrivée il fut nommé curé de la cathédrale et économe à l'évêché. En 1878, il devint membre du Bureau catholique d'éducation dont il fit partie jusqu'à son abolition en 1890.



M. L'ABBE CHERRIER.

En 1881, il devint président du collège de Saint-Boniface qu'on venait de réformer. Il assumait en même temps la direction du Séminaire et la charge de professeur de théologie.

Trois années plus tard le mauvais état de sa santé le forçait à prendre un repos. Il visita les principaux pays d'Europe.

Le 14 juillet 1884 il fut nommé curé de la paroisse de l'Immaculée Conception à Winnipeg. En 1890, Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface le déléguait à Rome. Il y fut reçu en audience privée par le Pape Léon XIII.

A son retour de Rome en 1891 il commença la construction d'une nouvelle église qui fut terminée en 1893.

Il est membre du conseil de l'Université du Manitoba depuis sa fondation. Il en fut vice-chancelier et durant trente ans président du comité des études.

Il a toujours été un des plus actifs et énergiques combattants dans la lutte pour les écoles catholiques.

Au banquet de vendredi, à l'Industrial Bureau, le pasteur Murray a rendu un bel hommage à la science et au dévouement du nouveau titulaire.

"M. l'abbé Cherrier, a-t-il déclaré, appartient à une race qui a produit quelques-uns des plus grands hommes de notre époque. Il est au service d'une Eglise qui a exercé la plus grande influence sur l'humanité. Il a fourni un long et inlassable concours au Bureau des Etudes de l'Université." Il termina en souhaitant que l'Université conserve longtemps un tel homme qui est une garantie de succès.

Au Collège

Les élèves du collège ont célébré vendredi dernier la fête du recteur, le R. P. Lecompte, par une séance littéraire et musicale.

A cette séance, huit finissants, bacheliers ès-arts, reçurent leurs diplômes de fin d'études.

L'ont mérité:

Avec très grande distinction: MM. Antonio de Margerie (Sainte-Anne des Chênes), William Long (Winnipeg), Pierre Paquin (Saint-Boniface), Marius Bleau (Saint-Boniface).

Avec grande distinction: M. Arthur Prud'homme (Saint-Boniface).

Avec distinction: MM. Charles-Henri Gauthier (Sainte-Agathe), Marcien Bonneau (Saint-Vital), Maurice Gelley (Winnipeg).

M. A. de Margerie après une solide et élégante causerie sur le caractère fit les adieux au nom des finissants de langue française.

Avec beaucoup d'émotion et de tact M. W. Long parla au nom des finissants de langue anglaise.

Le R. P. Recteur avec beaucoup d'à propos recommande à ceux qui désormais vont voler de leurs propres ailes d'employer l'éducation qu'ils ont reçue pour le plus grand honneur de la religion, du pays et de leur Alma Mater. Il ajouta quelques remarques en anglais, en s'inspirant très heureusement d'un passage approprié de Shakespeare.

Les soprani et les altos exécutèrent deux jolis choeurs en français et deux délicieuses fantaisies en anglais.

Puis quelques élèves de langue anglaise représentèrent une scène très émouvante tirée du roi Jean de Shakespeare. Se sont distingués spécialement MM. J. Dyk, J. Vaselinik et E. Rimmer.

Un drame très touchant, Le Brassard, fut ensuite applaudi. Tous les acteurs méritent des félicitations. Signalons spécialement MM. M. Beaupré, P. Poirier, A. Bertrand, J. Beaupré et P. Côté.

Le chant de O Canada et le Dieu sauve le Roi terminèrent la séance.

Voici la liste des médailles et bourses gagnées par les élèves du collège.

Philosophie 2ème année: Médaille d'or de l'Université, Antonio de Margerie (Sainte-Anne des Chênes).

Philosophie 1ère année: Bourse de $150.00, Gaston Hacault (Bruxelles, Man.), Bourse de $100.00, Orphidas Allaire (Saint-Boniface).

Rhétorique: Bourse de $60.00, (Français, Philosophie, Latin, Histoire), Anatole Bohémier (Saint-Norbert), Bourse de $40 (Anglais), Joseph Bellavance (Saint-Boniface).

Belles-Lettres: Français, (deux bourses de $40.00) Norbert Bellavance (Saint-Boniface), Albert Brunet (Saint-Jean-Baptiste).

Grec: Norbert Bellavance, mention honorable, Ildor Joyal, bourse de $40.00 (Sainte-Agathe).

Histoire: Edouard Côté (Prince-Albert, Sask.)

Samedi matin. Partie de balle entre les Pères et les élèves. Les Pères sont sortis victorieux par un résultat de 11 à 10. Le Père Proulx a lancé une grande partie et s'est signalé au baton par plusieurs coups surs un un "homerun". Le Frère Michael, comme receveur, a aussi été d'un grand secours à l'équipe victorieuse tenant en échec les voleurs de buts.

* * *

Samedi après-midi, les élèves se sont mesuré avec l'équipe du G. T. R. Ils sont sortis victorieux par un résultat de 18 à 14. Henri Auger lançait pour le collège et Vaselinik était receveur.

* * *

Vingt quatre élèves du cours universitaire ont suivi les exercices de la retraite de fin d'année. Le Père Adam a donné les exercices aux retraitants.

Feue Mme Dubuc

Mme Joseph Dubuc, née Alice Couillard dit Lespinay, est décédée lundi le 11, après une maladie de trois mois, à sa résidence 157 rue Hargrave.

Mme Dubuc était née à Montréal le 20 mai 1882. Elle appartenait à l'unedes plus vieilles familles du Canada.

Les funérailles ont eu lieu jeudi dernier à la Cathédrale. Les porteurs des coins du poêle étaient le docteur McKenty, le capitaine Gauthier, MM. G. Trudeau, Eug. Dubuc, de la Giclais, A. Towers, J. Larivière, et le juge Prendergast. Un grand nombre de tributs floraux ont été offerts.

M. A.-J.-H. Dubuc et Sir Joseph Dubuc etse s deux plus jeunes fils conduisaient le deuil.

MgrD ugas reçut le corps. M. l'abbé Prud'homme, cousin de la défunte, chanta le service assisté de M. l'abbé Brodeur comme diacre et M. l'abbé Lambert comme sous-diacre.

Parmi les assistants nous avons remarqué: M. Joseph Bernier, ministre dans le cabinet provincial, MM. Noël Bernier, Théo. Bertrand, J. Gray, V. Mager, A. Levêque, H.-P. Blackwood. M. Smith, H. Béliveau, Ed. Béiair, le juge Prud'homme, J.-H. Bourgouin et nombre de citoyens français et belges de Winnipeg et Saint-Boniface.

Réunion Importante

JEUDI SOIR

Tous les comités de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg sont priés de se réunir jeudi soir dans les salles de l'église du Sacré-Coeur. Plusieurs questions importantes seront discutées à cette réunion